


# AISH

## Association pour l'Insertion Sociale par l'Habitat

Il est 9h30, je rédige une demande d'aide financière.



IMPRIME UNIQUE  
DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe ou portable : \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_



Il est 10h45, après avoir échangé avec une collègue sur une situation, je m'entretiens téléphoniquement avec un monsieur que j'accompagne

C'est le dernier jour du mois, je vérifie si toutes les fins de mesure ont été envoyées, je tiens à jour mon tableau des familles, je fixe les prochains rendez-vous, il me reste encore une autre aide financière à faire .

BILAN DE FIN DE MESURE

Nom : \_\_\_\_\_ N° foyer PSLE : \_\_\_\_\_

MESURES EXERCICES	ASL ACCES	Date de fin de mesure	
			31/3/2024

Les personnes qui rencontrent depuis le début de l'accompagnement ou a minima depuis le dernier renouvellement une fois par mois minimum :

rendez-vous au bureau : 22/10/2023 ; 06/03/2024  
rendez-vous au domicile : 05/10/2023 ; 15/11/2023 ; 18/12/2023 ; 15/01/2024 ; 19/02/2024 ; 02/2024 ; 20/03/2024  
rendez-vous téléphoniques : 03/10/2023 ; 06/10/2023 ; 22/11/2023 ; 06/12/2023 ; 11/12/2023 ; 01/2024 ; 19/03/2024 ; 29/02/2024.



Il est 13h00, on se retrouve entre collègues autour de la table de cuisine pour un moment de détente et de rigolade !

Il est 13h55, je prends la route pour ma visite à domicile de 14h30.



J'arrive au pied de l'immeuble. L'entretien individuel débute. A 16h00, le RDV prend fin. Je reprends la route. Il me reste encore quelques appels à passer et quelques démarches à faire avant la fin de la journée.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

## Sommaire

<b>Rapport moral du Président .....</b>	<b>2</b>
<b>À l'AISH, du (bon) sens ?.....</b>	<b>4</b>
<b>Evolution de nos pratiques .....</b>	<b>7</b>
<b>Synthèse de notre action en matière d'accompagnement : les différents accompagnements effectués par l'association .....</b>	<b>14</b>
<b>L'AISH en 2023 : notre activité en chiffres .....</b>	<b>17</b>
Synthèse de notre activité ASLL /AVDL.....	17
Les communes d'origine des ménages .....	19
<b>Notre accompagnement auprès des ménages .....</b>	<b>22</b>
Présentation du public accompagné .....	22
<b>Notre action auprès des jeunes : PAUSE'TOIT.....</b>	<b>30</b>
Rappel du cadre : mission, objectif, public, moyens :.....	30
Où en sommes-nous ? .....	32
Nos partenaires :.....	37
Nos outils de communication : .....	38
Nos perspectives 2024 : .....	38
<b>Le logement temporaire à l'AISH .....</b>	<b>39</b>
Caractéristiques des publics accueillis (sur 53 ménages) .....	39
Sorties d'hébergement à l'AISH .....	44
Les baux glissants .....	46
Les logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales .....	46
La gestion quotidienne de la résidence La Parenthèse .....	48
Les moments conviviaux et les actions collectives .....	49
<b>Glossaire.....</b>	<b>53</b>
<b>Rapport financier du trésorier pour 2023 .....</b>	<b>54</b>

## Rapport moral du Président

### 2023, une bonne année pour l'AISH, mais des inquiétudes sur la suite

Comme nous en avons débattu lors de nos dernières assemblées, depuis 2 ans l'AISH est entrée dans la mise en œuvre d'un plan de développement à 3 ans, accompagné du renforcement de l'encadrement, avec une équipe en croissance notable puisque, en début 2024, nous avons 15 salariées pour 14 ETP.

#### Une activité d'accompagnement accrue et diversifiée, la continuité en matière d'hébergement

Notre activité d'accompagnement, touchant en 2023 près de 400 ménages au lieu des 270 à 290 des années précédentes, s'est fortement accrue : en premier lieu grâce au financement par l'Etat d'un poste supplémentaire pour l'AVDL au début 2022 – activité qui a vu début 2024 un 4<sup>ème</sup> poste obtenu lors du renouvellement de l'appel à projet AVDL - ; mais aussi grâce à la signature de nouvelles conventions de partenariat en 2023, d'une part avec le CCAS d'une nouvelle commune, Le Plessis-Paté, et d'autre part avec Action Logement, négociées par notre Directrice dans le cadre des objectifs de développement rappelés ci-dessus.

Ce développement s'était accompagné, dès mai 2022, du renforcement de l'encadrement avec la création du poste de « *Cheffe de service accompagnement social* ».

Dans la même logique de ce plan de développement et de diversification, nous avons eu la montée en régime du projet Pause'Toit en direction des jeunes en grandes difficultés. Lancé en mai 2022 avec la création d'un mi-temps de « *Chargée de projet Jeunes* », ces actions d'accompagnement et d'hébergement auront mobilisé en 2023 près de 2 ETP pour la gestion et l'accompagnement des jeunes : un chapitre important du rapport d'activités de l'équipe salariée est consacré à cette nouvelle action. Comme vous le verrez, le développement du partenariat comme les bons premiers résultats de cette action, nous confortent dans la volonté de poursuivre.

Les chiffres budgétaires traduisent cette montée en régime avec en 2023 une augmentation des charges de 29%.

A côté de cette activité croissante en matière d'accompagnement, le fonctionnement de nos activités de logement temporaire est stabilisé avec des résultats tout à fait satisfaisants, en termes de taux de rotation, d'accueil de publics très en difficultés, y compris les femmes victimes de violences conjugales. Nous travaillons toujours avec les familles sur les questions de parentalité et de meilleure appropriation des logements et de leur entretien.

#### Mais des inquiétudes sur l'avenir

Pour ce qui est de la nouvelle action en direction des jeunes, l'année 2023 n'a pas permis d'obtenir les financements complémentaires à ceux résultant de l'appel à projet de l'Etat pour les « Jeunes en Rupture », à l'exception d'une aide significative de la ville de Massy : le département de l'Essonne, malgré notre public fortement lié à des parcours ASE, n'a pas souhaité contribuer. Si le financement de l'Etat sur 24 mois, jusqu'en septembre 2024, suffit pour la montée en charge de cette action en 2022-2023, il ne couvre pas nos dépenses en régime quasi permanent à partir de début 2024. Ceci signifie qu'à ce jour, la poursuite de ces activités entraînerait le recours à nos fonds propres, sujet débattu à la dernière séance du Conseil d'Administration et sur lequel, comme convenu l'an passé, l'assemblée générale aura

à se prononcer. Débordant ainsi de la seule année 2023, persuadé de l'intérêt et de la qualité de l'action Pause'Toit, tant pour les jeunes que pour la diversification et l'évolution des activités des salariées, condition à mon sens essentielle à la poursuite de l'investissement des professionnelles de l'AISH, je proposerai, en accord avec le Bureau et le Conseil, de poursuivre en risque cette action. A charge pour l'équipe de dégager dans les prochains mois, tant les financements complémentaires indispensables que le renouvellement au-delà de septembre de l'appui de l'Etat : en cas d'insuccès, le format de cette action devra être redimensionné pour assurer sa viabilité financière.

### Plus largement, des interrogations sur nos perspectives

Comme chaque année, le rapport présente les caractéristiques des ménages accompagnés selon les différents dispositifs, tout en s'efforçant de dégager une lecture pluriannuelle. Cette vision statistique est éclairée d'exemples mais aussi d'un témoignage de salariée sur le sens de son quotidien. Cette année, tout un chapitre analyse les mutations, tant au niveau des problématiques des familles (difficultés psychiques, situations de handicap pour les enfants, en phase avec les évolutions sociétales un certain consumérisme vis à vis de notre travail...) que des problématiques professionnelles (toujours les très grandes difficultés dans le renouvellement des titres de séjour, lourdeurs administratives croissantes, difficultés liées au tout numérique ...).

Le Bureau attache une grande importance à l'adaptation des pratiques, aux moyens techniques permettant d'accompagner les évolutions, mais s'interroge aussi fortement sur l'aspect associatif peu vivant dans un contexte où, d'un côté nous sommes de plus en plus considérés comme assurant des prestations pour le compte des financeurs publics, sans vision et garanties de long terme, et de l'autre nos efforts, peu couronnés de succès, de développer la place occupée par les bénévoles aux côtés des salariées et par conséquent leur nombre. Ceci se manifeste aussi par le rétrécissement progressif de notre Conseil et de notre Bureau, le vieillissement des responsables ... Si l'on n'y remédie pas, la vitalité et même l'existence de l'AISH en tant qu'association, sont en grand danger. Le projet associatif, pourtant remis à jour en 2019, n'aborde pas cette question des bénévoles, question un peu masquée par la croissance très importante en 5 ans de notre équipe salariée. Parallèlement aux préoccupations financières que j'ai évoquées, cette question fondamentale devra être au cœur de nos préoccupations et de nos débats.

### Remerciements :

Avant de conclure, je voudrais remercier tous nos partenaires, sociaux et financiers, qui nous soutiennent, Etat, Conseil Départemental, Agglomération de Paris-Saclay, bien sûr les communes qui nous font confiance : Massy, Longjumeau, Palaiseau, Chilly-Mazarin et Le Plessis-Pâté, ainsi que nos partenaires de terrain, bailleurs et organismes sociaux.

Je n'oublie pas les membres du Conseil d'administration, en espérant que le développement d'activités nouvelles et la modification de la place attribuée aux bénévoles attirera d'autres bonnes volontés. Enfin, je souligne que le travail réalisé n'a été possible que grâce à l'implication du Bureau de l'association à mes côtés, hélas très restreint, dans nos réunions quasi mensuelles, travail en appui et en cohérence avec l'équipe professionnelle.

**Guy Bonneau**  
**Président**

## À l'AISH, du (bon) sens ?

*Il est 9 h, la voiture garée au parking, je rejoins mon bureau au 49 rue de Vilgénis à Massy, je remonte du parking par l'entrée voiture, à contre-sens comme je le fais au quotidien dans mon travail auprès des familles. Parce que oui, nous devons parfois faire contre-sens à ce que la société très administrative nous demande. Tout cela pour donner du sens à des situations afin de les accompagner à se construire ou se reconstruire. Que ce soit à travers un projet de logement ou de relogement ou pour le maintenir dans son logement ou malheureusement parfois le perdre.*

*Il en faut du sens, sinon ce serait l'anarchie, mais parfois il n'y en a pas quand on regarde au cas par cas. Quand ce matin à 9 h 30, je dois rédiger une énième demande d'aide financière pour une mère de famille qui n'arrive pas à régler sa facture d'électricité qui a atteint les 2 500€. Parce qu'elle ne perçoit pas la pension alimentaire en temps et en heure, parce que la CAF demande moult démarches pour prendre le relais sur ce sujet, que cette dernière lui verse des primes d'activité pour les lui redemander ensuite, parce que sa voiture a dû être réparée une troisième fois, parce que son employeur lui a donné un poste à responsabilité mais sans l'augmentation qui va avec et parce qu'elle a dû laisser tomber son deuxième emploi à défaut de sa santé parce que ce dernier lui confère trop de ressources et ne lui donne pas de droit aux APL. Si l'on rajoute à cela qu'elle est sous le coup d'une procédure d'expulsion et qu'un Protocole de Cohésion Sociale la maintient en survie dans ce logement si tant est qu'elle paie son loyer de 800 € chaque mois avec une paie de 1 500 €, le temps qu'elle rentre dans les clous des règlements intérieurs des différentes instances sociales lui permettant d'avoir un peu d'aide. Cette dame, je l'accompagne, depuis près de deux ans, chaque étape est une victoire et pourtant, parfois, elle ne trouve plus le sens à tout cela. Et moi ? Je lui en redonne, je resitue la situation, je l'oriente, l'encourage et j'agis afin qu'elle se sente soutenue.*

*Oh bien sûr je n'ai pas que des situations comme celle-ci, en tant qu'éducatrice spécialisée, mais aussi de par mon caractère, je peux vite crier à l'injustice, mais je sais aussi reconnaître les situations où les choix n'ont pas été dans le bon sens. Il est 10 h 45 et après avoir échangé avec une collègue sur une de ses situations, j'ai un Monsieur qui m'appelle pour fixer son prochain rendez-vous, ce sera à domicile cette fois. Au dernier entretien, nous avons constitué un dossier de surendettement et face à la montagne de dettes, Monsieur se plaint de ses créanciers. Que ce soit par manque de connaissances ou par pulsion compulsive à l'achat, les crédits souscrits à tour de bras sont rarement la solution et il a bien des difficultés à comprendre qu'on lui réclame sans cesse l'argent qu'il doit. Ma mission sera de rétablir la situation administrative et financière, mais aussi d'inculquer de nouvelles pratiques auprès de ce Monsieur. Qu'il accepte de vivre autrement et de faire ce qu'il faut pour lui et sa famille. Que cela ait un sens pour lui.*

Zut, on est le 29 du mois et il est déjà 12 h. Les tâches se sont accumulées bien vite ce mois-ci, je dois vérifier si toutes mes fins de mesures ont été envoyées dans les temps, tenir à jour mon tableau des familles, faire mes frais kilométriques et j'ai encore une aide financière à faire, à positionner les derniers rendez-vous des personnes suivis pour le mois prochain et j'ai une visite à domicile (VAD) à 14 h 30 à Breuillet, au milieu du département. En toute logique, cette situation n'est pas complexe, mais est-ce que Madame a fait le nécessaire auprès du Juge Aux Affaires Familiales (JAF) pour prétendre à l'allocation de soutien familial (ASF), elle qui ne perçoit pas de pension alimentaire. Il faut finir cette démarche afin de définir des ressources plus conséquentes pour assurer le maintien dans son logement ou de prévoir une mutation.

13 h, on se retrouve autour de la table de la cuisine avec celles qui ne sont pas en extérieur, un moment de détente et de rigolade où les conversations sur les situations viennent s'évanouir pour laisser place à l'ambiance naturelle de l'AISH, tous les sujets sont de bons sujets, le rire prédomine dans cette pièce. Chacune s'organise son repas, on partage le pain, le fromage et les douceurs que certains suivis nous offrent ou encore le gâteau d'anniversaire de l'une ou l'autre. J'ai toujours du mal à quitter cette ambiance qui offre une véritable bouffée.

Allez, c'est l'heure, je finis mes quelques mails aux bailleurs et à tous les autres partenaires et en route pour la VAD, 32 min dit le GPS. Tiens, ce sera le bon moment pour téléphoner à la conseillère sociale d'un autre suivi sur la route. J'aime ce travail d'échange avec nos partenaires, cela simplifie tellement le travail en triangulation autour d'une situation, le relais dont on a besoin dans certains cas.

A ce propos j'aimerais dire ceci : à force d'avoir effectué le travail des uns et des autres, les missions qui incombent à nos interventions sont parasitées par des actions que l'on devrait pouvoir déléguer, que ce soit au secteur ou au bailleur. À trop vouloir s'assurer que tout est bien fait, on en oublie le réseau et le partenariat et on s'enferme dans une pratique où l'on doit tout gérer, quitte à faire passer notre champ d'intervention après, tant que la situation n'est pas rétablie d'un point de vue global. Mais nos institutions de secteur ont bien changé, muté et le COVID a fermé plusieurs portes, on a vu qu'on pouvait faire sans aller vers. Et ça, c'est la force de l'AISH : aller vers, faire avec. Dommage que cela soit perçu comme un relais total et qu'il soit parfois compliqué d'avoir un relais à son tour.

Ah, ça y est me voilà au pied de l'immeuble et la conseillère sociale à qui j'ai parlé va faire la demande d'aide sur quittance pour mon autre suivi, super !

16 h, la VAD a pris fin et a été productive, le budget est fait, l'envoi de mail à la CAF et les démarches administratives aussi, et même le temps d'aborder des sujets éducatifs autour de

*la fille de Madame, qu'elle élève seule, mais ça va, elle a du relais familial et la démarche auprès du JAF est lancée.*

*Je reprends la route vers mon domicile où je vais finir mes démarches administratives AISH et suivis, j'ai reçu des retours de corrections de la part de Caroline, je les fais maintenant sinon je pourrai oublier après avoir ouvert le mail.*

*Je suis remplie d'une bonne journée, pleine d'échange humain et de rebondissement parfois heureux. Je viens de voir le message de Madame V., elle a reçu une proposition de logement, elle en espère beaucoup. Je prends le temps de la rappeler et de temporiser sa joie, le dossier de candidature est prêt, on attend la prochaine commission.*

*C'est sans compter sur l'attribution du logement de Monsieur B., qui, après près de deux ans de parcours de rue, a signé son bail en toute autonomie aujourd'hui.*

*C'est ça l'AISH, des parcours de vie que l'on accompagne telle une béquille, le temps de reprendre une marche stable et lorsque cette sorte de kinésithérapie sociale a fait effet, on peut poser la béquille et marcher seul. Même ceux qui n'ont pas souhaité être accompagné ou ont arrêté en cours de chemin, savent désormais qu'il y a une porte à laquelle frapper.*

Marylène

## Evolution de nos pratiques

L'équipe de l'AISH a constaté que les conjonctures actuelles, les problématiques sociales, l'évolution des politiques sociales, le post COVID et le tout numérique impactent les familles et engendrent des difficultés pour le travail social et complexifient nos pratiques.

En premier lieu, le travail administratif représente une charge et une difficulté importante pour les ménages, en second lieu, les problématiques des ménages évoluent.

Alors, quels sont les moyens mis en place par l'AISH pour s'adapter à ces évolutions ?

### TRAVAIL ADMINISTRATIF

#### L'alourdissement des procédures

Nous constatons que les partenaires exigent de plus en plus de documents pour instruire un dossier. Chaque ville, chaque association, chaque structure sociale a sa liste de documents. Nous devons donc prendre connaissance des papiers à fournir avant même de constituer un dossier.

Par exemple, lorsque nous accompagnons les familles à faire leur quotient familial, alors qu'une commune va demander le dernier avis d'imposition, d'autres communes vont demander 10 documents en plus comme justificatif de domicile, livret de famille, jugement de séparation...

A cela s'ajoute la demande récurrente d'un même document laissant ainsi en suspend le dossier.

Après toutes ces démarches, le résultat du dossier reste incertain.

De plus, certains ménages se découragent avant même de faire valoir leurs droits pour ne pas rencontrer encore des difficultés administratives.

Dans ces situations, les usagers peuvent parfois se sentir harcelés administrativement, ce qui génère beaucoup de frustration et de colère auxquelles nous sommes confrontées. Nous tentons alors de les apaiser, parfois en vain.



*Monsieur B a un changement de situation et se retrouve sans ressources. Il fait donc une demande d'APL dans son espace particulier de la CAF. Le mois suivant, Monsieur a un encart rouge sur son espace lui demandant des documents supplémentaires auquel il ne peut répondre en ligne. Le travailleur social et Monsieur contactent la CAF qui demande des déclarations de ressources et de patrimoine de 2022. Le mois suivant lors de la visite à domicile, l'espace CAF de Monsieur indique encore des pièces manquantes : Déclaration de patrimoine 2019, 2020 et 2021 et déclaration de ressources 2021. Le dossier est toujours en cours de traitement après 3 mois de demande. Nous passons sur le côté logistique car les documents demandés à Monsieur sont imprimables pour ensuite les scanner et les renvoyer sur l'espace. N'ayant pas d'imprimante chez Monsieur, nous avons travaillé avec le CCAS pour remplir et renvoyer les documents sans attendre la prochaine visite à domicile et perdre ainsi moins de temps.*

### Le tout numérique :

Notre pratique a évolué ces dernières années suite à la dématérialisation des démarches administratives. Cela a ses avantages mais aussi ses inconvénients.

Les avantages : les usagers ont plus facilement accès à leurs documents administratifs quand ils savent consulter les services publics numériques. Nous gagnons également du temps dans les démarches car nous pouvons constituer les dossiers immédiatement : demande de logement, complémentaire santé solidaire, reconnaissance du handicap, dossier de surendettement, retraite, demande d'APL... Cette fonctionnalité permet de suivre le traitement du dossier en temps réel.

Le fait que chaque salariée de l'AISH dispose d'un ordinateur portable fluidifie la réalisation des démarches administratives qui peuvent être faites en direct avec la famille lors de visites à domicile. Cela modifie grandement notre pratique car nous sommes plus réactifs.

A partir du moment où les familles ont signé les mandats RGPD, c'est-à-dire qu'elles nous donnent accès à leurs codes secrets de tous leurs espaces numériques, il est plus évident pour nous de réunir les papiers que les administrations sont amenées à nous demander et ce, dans un délai rapide.

Nous-même développons le travail numérique afin d'envoyer les dossiers et aides financières aux partenaires par mail. D'ailleurs, nous regrettons que certains partenaires refusent ce mode de transmission car nous pouvons noter les avantages en gain de temps, c'est également plus économique et plus écologique.

Les ménages prennent l'habitude aussi de nous envoyer les documents par mail quand elles savent le faire ou avec le soutien de leur entourage.

Cependant, cette pratique a également des inconvénients. Tout d'abord, une partie des ménages accompagnés sont éloignés du numérique, on parle alors d'illectronisme. En effet, selon les origines, l'âge, le niveau scolaire, les personnes peuvent être en grande difficulté pour accéder à des démarches numériques. Nous devons alors les accompagner au plus près et la dérive peut être de faire à leur place plutôt qu'avec eux. Nous orientons aussi vers les ateliers gratuits proposés par la place du numérique, accessible à tous les habitants de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

*Madame S, originaire du Bangladesh, ne parle pas français. Elle vient d'accéder à un logement social et le bailleur lui demande de signer son bail électroniquement. Elle ne comprend pas les démarches et nous sollicite pour que l'on fasse avec elle. A noter que le travailleur social doit se rendre rapidement disponible car un délai assez court est fixé. Lors du rendez-vous, Madame ne retrouve pas le lien envoyé par mail car celle-ci a une adresse mail qu'elle ne sait pas gérer. Nous découvrons une boîte mail saturée et nous devons donc l'aider à nettoyer sa boîte afin d'espérer recevoir le lien. Une démarche que nous pensions faire rapidement en 30 minutes, nous prend finalement le double du temps voire le triple.*

*Monsieur D. vient au rendez-vous pour constituer un dossier de surendettement. Il arrive sans aucun document. Le travailleur social s'en inquiète. En fait, Monsieur a pu fournir tous les documents par mail au fur et à mesure que le travailleur social les réclamait. Il a su classer tous ses papiers numérisés et gérait correctement ses espaces numériques depuis son téléphone portable, ce qui a grandement facilité le montage du dossier.*

#### L'accès au droit :

Lorsque nous accompagnons les ménages, nous sommes amenés à faire des démarches auprès des services de droit commun et nous regrettons ne pas avoir d'accès partenaire. En effet, nous avons le même accès que les usagers ; les institutions comme la CPAM et la CAF nous imposent d'être physiquement en présence du ménage pour traiter la demande.

A l'avenir, nous espérons développer un réseau partenarial avec ces institutions pour traiter

au mieux les demandes ou dossiers dans l'intérêt des ménages.

Nous pouvons cependant noter que certains fournisseurs d'énergie nous permettent un accès à des plates-formes sociales pour intervenir et ainsi soutenir les ménages à distance.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, obtenir un titre de séjour ou son renouvellement reste difficile. Aussi, certains se retrouvent en rupture de droits voire d'emploi. Le projet relogement est ainsi mis en suspend.

Depuis plusieurs années, nous sommes parfois amenées à pallier au manque de personnel au sein des CCAS et MDS sur certains secteurs en raison d'un manque d'effectif et un important turn-over dans les équipes avec lesquelles nous travaillons. Les ménages que nous accompagnons ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé. Lorsque la problématique du logement est résolue, certains ménages sont toujours confrontés à des difficultés sociales qui nécessitent un accompagnement de secteur. Or, le relais n'est pas toujours possible.

*Madame T. déménage et ne peut plus être suivie par l'assistante sociale du secteur de son ancien logement. Le transfert sur l'autre MDS ne se fait pas malgré les différentes relances de Madame. Pourtant elle est au RSA.*

## LES CHANGEMENTS DANS LES PROBLEMATIQUES DES MENAGES

Au cours des dix dernières années, le travail social a subi plusieurs évolutions significatives, influencées par des facteurs sociétaux, politiques, économiques et technologiques.

Ce qui nous confronte en tant que professionnelles à une grande variété de problématiques chez les ménages que nous accompagnons. Ces problèmes peuvent être d'ordre individuel, familial, social, économique ou de santé mentale, et ils peuvent varier en gravité et en complexité. Voici quelques-unes des problématiques courantes rencontrées lors de nos accompagnements :

**La précarisation de la société** a un impact direct sur nos ménages déjà en situation de pauvreté. Nous constatons une augmentation des difficultés à subvenir aux besoins de base tels que le logement, la nourriture, les vêtements et l'accès aux soins de santé.

Nous sommes davantage sollicités pour faire des demandes d'aides alimentaires.

D'un autre côté, [l'influence des médias et réseaux sociaux](#) bouleverse le style de consommation des ménages qui sont plus en difficultés pour prioriser leurs dépenses

*Monsieur A. nous fait part d'un retard du paiement du loyer. Il aurait trouvé la solution de demander un acompte à son employeur. Afin de comprendre ses difficultés, nous avons retravaillé le budget et avons découvert que Monsieur avait fait l'achat d'une console de jeux dont le prix équivaut à son loyer.*

Dans ce contexte, certains ménages nous paraissent exigeants et éloignés d'une certaine réalité. Il ne nous est pas toujours aisé de comprendre cette attitude, surtout pour des personnes en situation précaire, en hôtel, en suroccupation, dans une urgence de relogement. Nous travaillons avec les ménages sur [logement rêvé/logement réel](#) car d'après nos constats, les refus illégitimes sont en nette augmentation.

*Monsieur et Madame H sont logés en hôtel social depuis 2017. Ils ont 5 enfants et vivent dans un deux pièces. Nous les accompagnons depuis juillet 2023. Alors que Monsieur commence son premier contrat de travail depuis son arrivée en France, une proposition de logement leur est faite : un T5 dans un cadre verdoyant dans le quartier de Lozère, à proximité des commodités et des transports. Pour autant, le couple refuse car il veut un T6, la cuisine est trop petite et leur lave-linge ne rentrerait pas dans l'emplacement dédié. Madame dit que le cadre vallonné ne lui convient pas. Nous mettons en garde le ménage sur les conséquences qu'entraînerait un refus de la proposition de logement : perte de la reconnaissance DALO, arrêt de notre accompagnement AVDL et surtout fin de la prise en charge à l'hôtel. Nous tentons de leur expliquer le contexte du logement social en Ile de France et d'apaiser leurs inquiétudes non sans difficultés compte tenu de la barrière de la langue. Néanmoins ils maintiennent leur décision. Le 115 les informe de la fin de la prise en charge hôtelière dans un délai d'un mois. Ce n'est qu'à ce moment là qu'ils prennent conscience de leur erreur. Ils acceptent trop tardivement la proposition de logement, le bailleur a positionné un autre candidat. La famille n'ayant plus de solution d'hébergement dans les semaines à venir, nous appuyons sa candidature auprès du bailleur les Résidences Yvelines Essonne. Une nouvelle proposition lui est faite : le logement est plus petit que le précédent mais la famille l'accepte avec soulagement. Notre accompagnement se poursuit.*

Nous sommes amenées à accompagner des ménages qui rencontrent des **problèmes de santé mentale et physiques** ainsi que des familles avec des enfants ayant des troubles du comportement et/ou en situation de handicap. Ces problématiques modifient notre suivi et nous obligent à nous adapter aux difficultés rencontrées.

*Madame D. était envahie par des difficultés psychologiques importantes. Madame était en contact avec DIAPSY et c'est eux qui ont permis son orientation vers le soin en l'inscrivant au CMP. Dès lors, l'équithérapie et l'art-thérapie ont été mis en place. Nous avons constaté une nette amélioration dans le comportement de Madame. Elle était alors plus disponible pour se saisir de l'accompagnement.*

Certains ménages peuvent souffrir **d'isolement social, de solitude ou d'un manque de soutien familial ou communautaire**. Cela les déstabilise car leurs repères et coutumes sont mis à mal, impactant leur insertion professionnelle, leur autonomie financière, leur bien-être et le bon développement des enfants...

#### MODALITES D'INTERVENTION A L'AISH

Afin d'être au plus près de nos ménages et permettre un accompagnement de qualité, l'AISH a toujours été dans la pratique de « l' Aller Vers ». Les travailleurs sociaux de l'AISH ont pour mission d'effectuer des visites à domicile et ainsi éviter aux usagers de se déplacer. Cette pratique nous permet aussi de comprendre comment ils vivent et de travailler si nécessaire le savoir habiter.

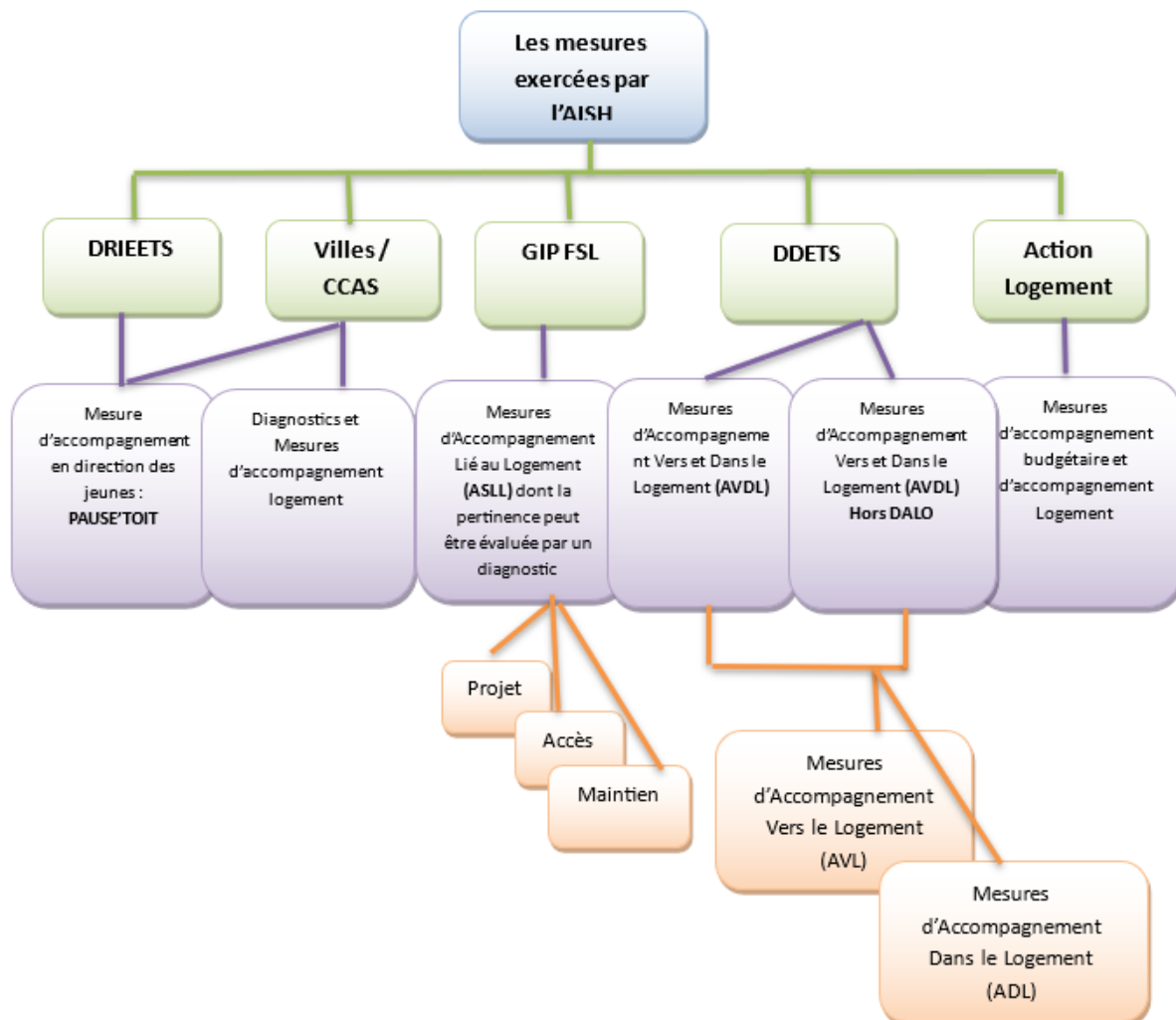
Le fait d'avoir un téléphone portable et un ordinateur portable enrichit cette démarche « d'Aller vers » comme nous l'avons évoqué ci-dessus.

## POUR CONCLURE

Travailler avec l'humain, la détresse de l'autre, sa fragilité bouscule le travailleur social. Il peut parfois être difficile de se situer dans l'entre deux des comportements extrêmes : « *ne pas faire éponge* », ni abandonner la situation. Être travailleur social entraîne souvent une charge émotionnelle importante qui parfois pèse sur le moral, mais en même temps cela est signe que nous restons dans cette bienveillance, que malgré les années passées dans le champ du social nous ne restons pas impassibles face à ces situations. L'équipe fait sens dans ces moments là ; sentiment de ne pas être seul, de pouvoir échanger, « *décharger* » sur ces situations complexes.

Le travail social évolue et les politiques changent. Nous devons sans cesse nous adapter, mais au regard des grandes difficultés de recrutement dans certaines structures nous faisons le constat qu'être travailleur social aujourd'hui est de moins en moins un emploi attractif, ceci impacte d'autant plus les travailleurs sociaux qui restent et tentent tant bien que mal d'aider et de soutenir au mieux les ménages en difficultés, parfois même en dépassant le cadre de leurs propres missions. Nous savons que le soutien, les échanges, le relais adapté permettent d'accompagner au mieux les situations fragiles, aujourd'hui force est de constater que cela devient de plus en plus difficile. Cela n'est pas sans nous inquiéter sur le devenir de la profession mais aussi sur le devenir des populations relevant du PDALHPD.

## Synthèse de notre action en matière d'accompagnement : les différents accompagnements effectués par l'association



### Les mesures d'ASLL :

Diagnostic : permet d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un ASLL Accès ou Maintien en repérant et en analysant les difficultés du ménage pouvant empêcher l'accès ou le maintien dans son logement.

Projet : permet de travailler avec le ménage hébergé la préparation et la recherche d'un logement pérenne.

Accès : permet l'accompagnement administratif et budgétaire d'un ménage en difficultés venant d'accéder à un logement pérenne.

Maintien : permet l'accompagnement d'un ménage dont la difficulté principale est liée au logement (dette locative, défaut d'assurance habitation, troubles du voisinage...) et mettant en péril le maintien dans son logement.

### Les mesures d'AVDL hors DALO :

Initialement, les mesures d'AVDL Hors DALO étaient destinées aux ménages logés en résidence sociale sur le contingent de l'Etat qui avaient besoin d'un accompagnement pour les aider dans les démarches d'accès à un logement pérenne. En 2020 ce dispositif s'est élargi : la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités nous a saisi aussi pour accompagner des ménages locataires dans le parc privé ou public en fin de procédure d'expulsion, le concours de la force publique ayant été sollicité (mesure AVDL HD PEX). L'objectif étant de permettre à ces ménages d'être relogés ou maintenus dans leur logement. Par ailleurs, nous sommes également sollicités pour réaliser un diagnostic auprès des ménages hébergés en structures afin de s'assurer que leur situation administrative est à jour et peut permettre des démarches de relogement ( mesure AVDL HD mission fluidité). Certains de ces ménages sont accompagnés lors de leur accès au logement pérenne.

### Les mesures d'AVDL :

AVL (Accompagnement Vers le Logement) : permet l'accompagnement d'un ménage reconnu Prioritaire et Urgent DALO vers l'accès à un logement adapté à sa situation.

ADL (Accompagnement Dans le Logement) : permet l'accompagnement d'un ménage reconnu Prioritaire et Urgent DALO venant d'accéder à un logement pérenne et ayant besoin de s'approprier le statut de locataire. Il est aussi destiné à prévenir ou à résoudre les situations à risque pouvant conduire à une expulsion.

### Les mesures « convention ville » :

Dans le cadre des conventions signées entre l'AISH et certaines villes, nous sommes amenés à accompagner des ménages en difficultés locative, à la demande du CCAS ou suite à une CLIL. Nous poursuivons également l'accompagnement de jeunes hébergés au sein d'un logement partagé mis à disposition par la ville de Massy.

### Les mesures « action logement » :

Depuis 2023, une convention a été signée avec Action logement afin d'accompagner les salariés en difficultés (accès ou maintien dans le logement et gestion du budget).

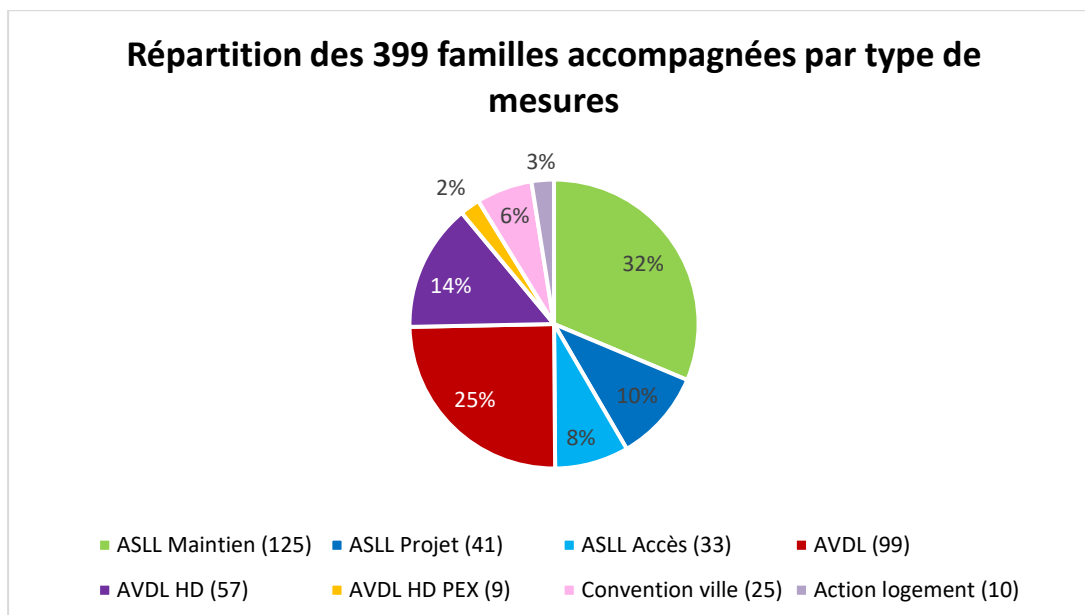


### Le dispositif PAUSE'TOIT :

PAUSE'TOIT est un dispositif imaginé par l'AISH qui s'adresse aux jeunes domiciliés sur l'une des villes de la communauté Paris Saclay, âgés entre 18 et 25 ans, en situation de précarité liée au logement (hébergement chez des tiers, de la famille ou sans solution) et en situation administrative régulière mais sans emploi, sans formation, non inscrit à la mission locale ou qui n'ont pas vu leur conseiller depuis au moins 5 mois. Des accompagnements sociaux renforcés, spécifiquement liés au logement sont proposés et/ou des places d'hébergement temporaire.

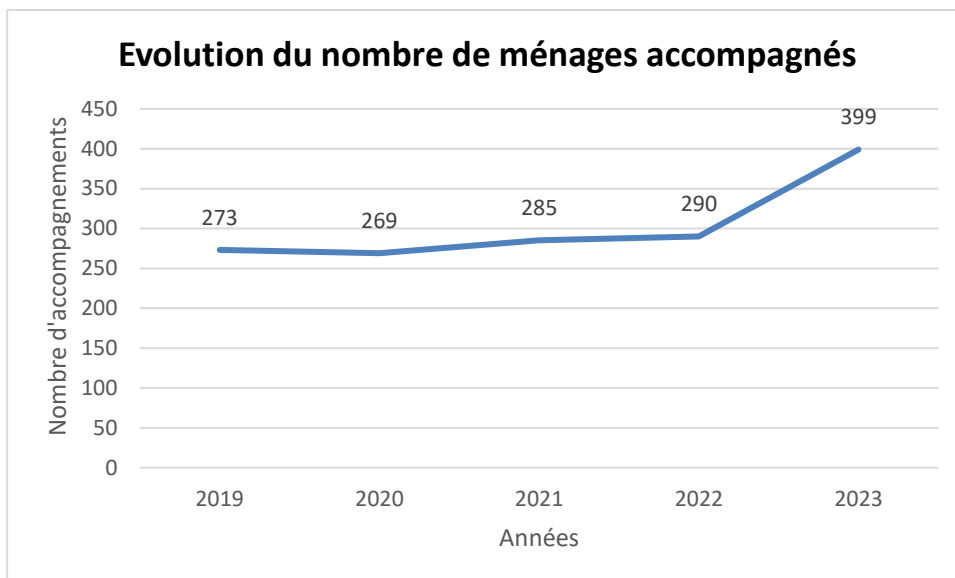
## L'AISH en 2023 : notre activité en chiffres

### Synthèse de notre activité ASLL /AVDL

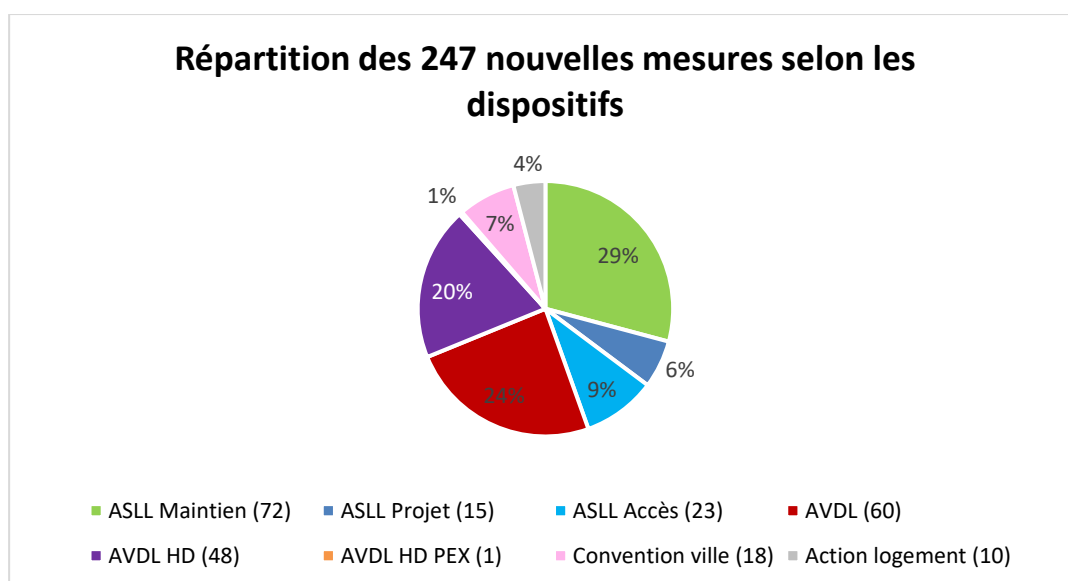


En plus, 91 diagnostics sans suite : 12 diagnostics maintien et 4 accès, 45 diagnostics AVDL HORS DALO, 7 AVDL, 22 diagnostics convention ville et 1 dans le cadre des AVDL hors DALO Prévention des Expulsions.

Au cours de l'année 2023, 399 ménages ont été accompagnés. Au total, nous avons été sollicités en 2023 pour accompagner 338 nouveaux ménages, cependant 91 diagnostics sont restés sans suite. En effet, les accompagnements n'ont pas pu se mettre en place car nous ne sommes pas parvenus à rentrer en contact avec eux. Par ailleurs, afin de favoriser la fluidité au sein des structures d'hébergement, nous étions chargés d'accompagner les ménages qui étaient administrativement prêts au relogement afin de demander une intégration au protocole Logement d'abord, sur 91 diagnostics sollicités dans la cadre de la fluidité, 45 de ces ménages n'étaient pas prêts (45 diagnostics AVDL HD).

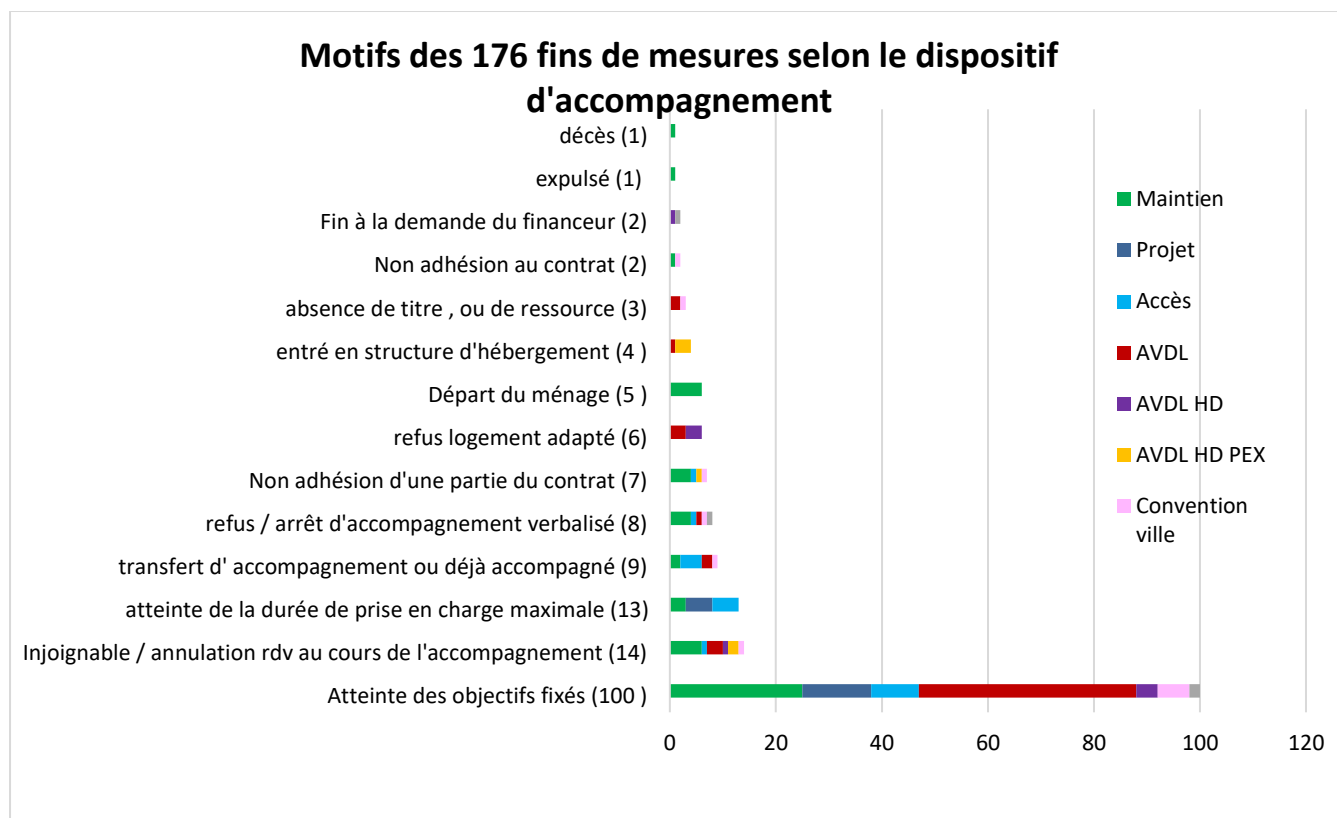


Nous observons une forte augmentation du nombre de ménages accompagnés en 2023 (399 ménages contre 290 en 2022), cela a nécessité l'embauche de nouveaux travailleurs sociaux.



Au total, en 2023, nous enregistrons 247 nouveaux accompagnements contre 154 en 2022. Depuis le 1 janvier 2023, les modalités d'orientation des mesures ASLL ont évolué. Auparavant, le FSL centralisait toutes les demandes d'ASLL transmises par les travailleurs sociaux des MDS, des bailleurs (...) Désormais, les travailleurs sociaux saisissent directement l'AIL de leur choix. Dans ce cadre, les bailleurs nous ont davantage sollicité pour mettre en place des mesures d'ASLL Maintien (72 ménages contre 44 en 2023). Par ailleurs, l'activité

AVDL est également en augmentation, notamment liée à la mission fluidité des structures d'hébergement. De plus, en 2023 deux nouvelles conventions auprès de nouveaux partenaires ont été signées (Action Logement et le CCAS du Plessis Pâté). Enfin, notre participation à certaines CLIL a permis la mise en place d'accompagnements.



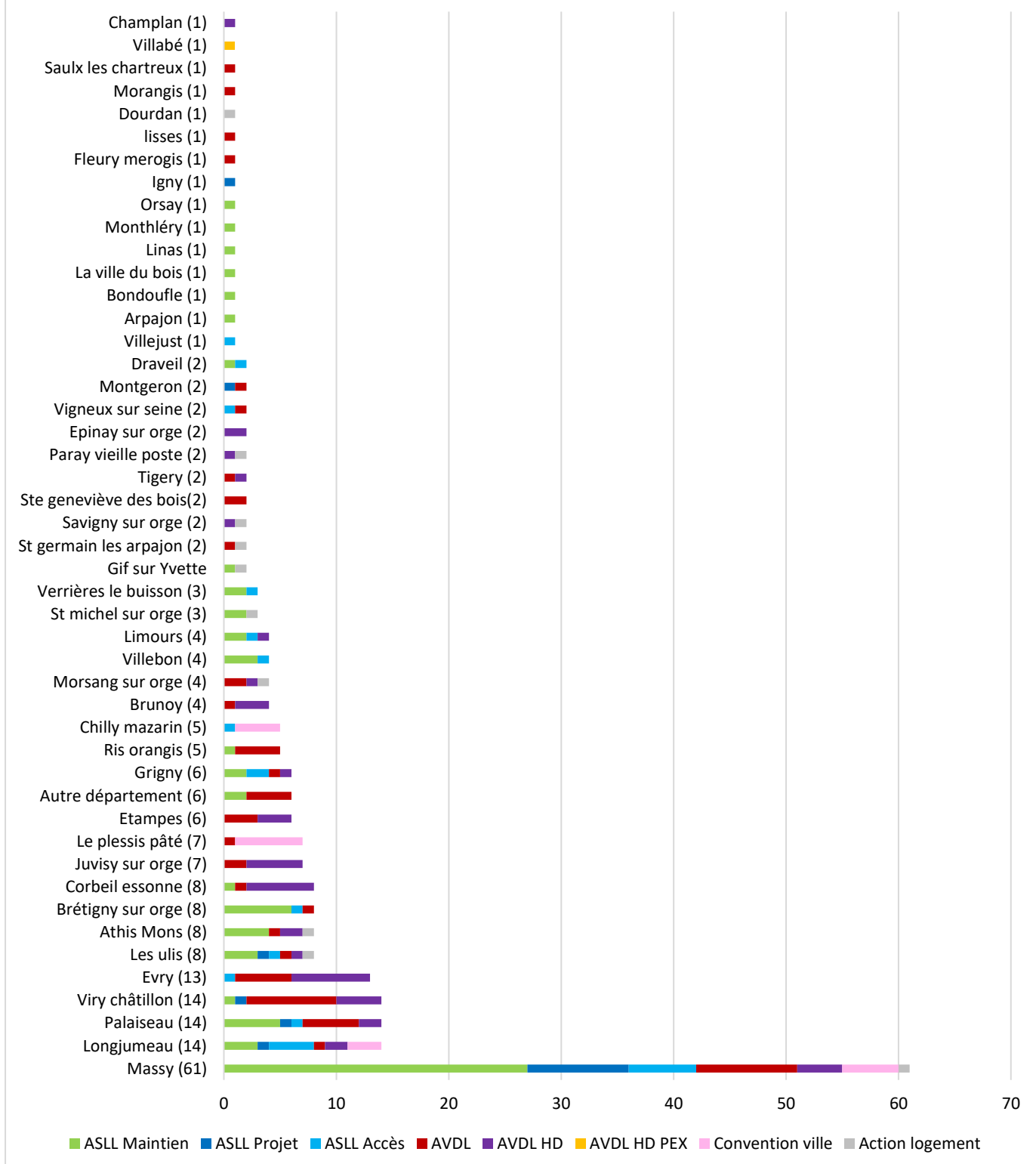
Dans l'année, 176 accompagnements se sont achevés. Pour la grande majorité des familles l'accompagnement leur a permis d'accéder et/ou de se maintenir dans leur logement.

### Les communes d'origine des ménages

Concernant les 247 nouvelles orientations d'accompagnements pour 2023, 118 familles étaient originaires de la communauté d'agglomération Paris Saclay, soit 46%.

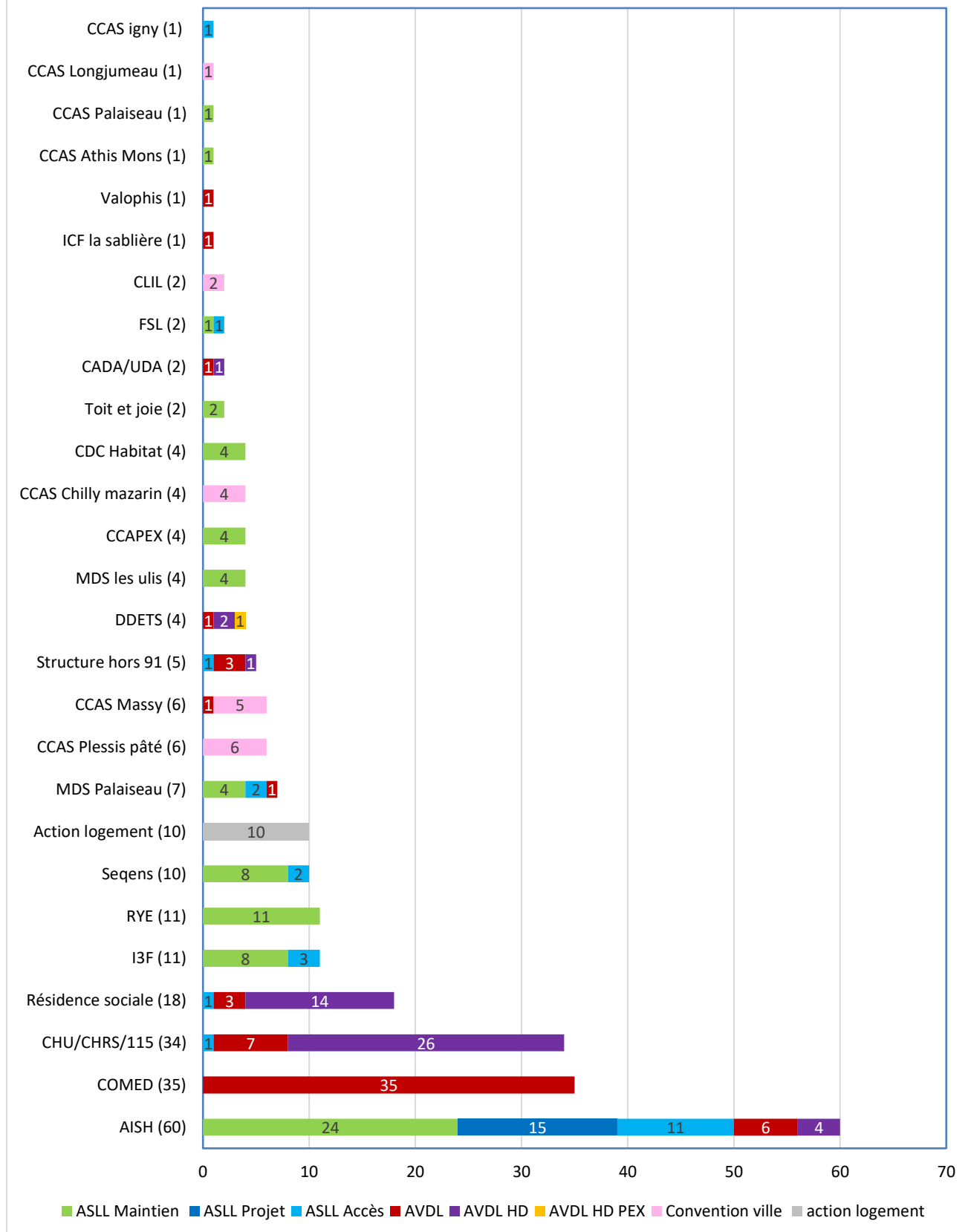
Nous intervenons sur l'ensemble du département, toutefois, au regard de notre implantation nous avons fait le choix pour les mesures d'ASLL d'intervenir prioritairement sur la communauté d'agglomération Paris Saclay, Cœur Essonne agglomération, certaines communes du Grand Orly Seine Bièvre et les communautés de communes les plus proches géographiquement : Pays de Limours, Dourdanais en Hurepoix, entre Juine et Renarde.

## Origine résidentielle des 247 nouvelles familles accompagnées par type de mesure en 2023



*Le tableau ci-dessus concerne seulement les accompagnements et ne prend pas en compte les diagnostics sans suite.*

## Service à l'origine des 247 demandes d'accompagnement en 2023

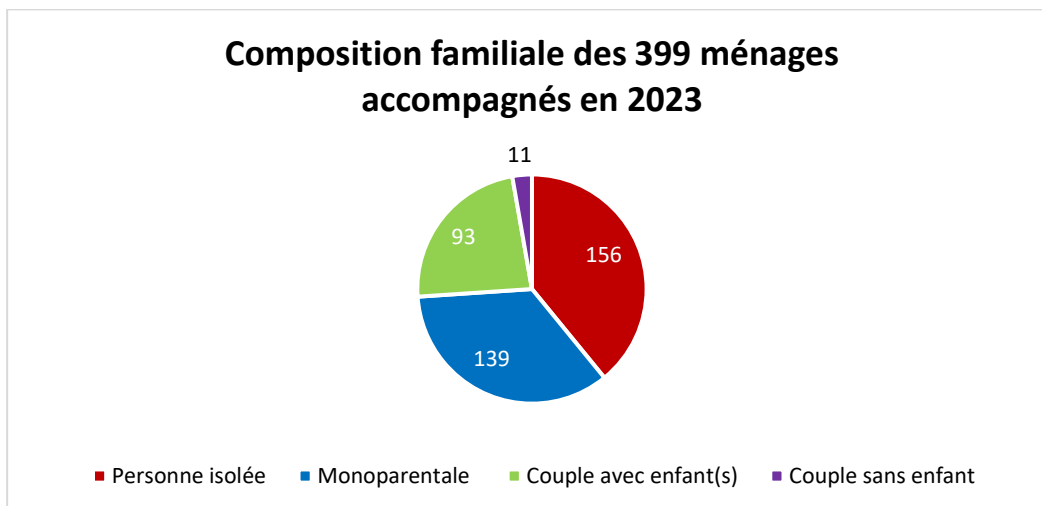


Le tableau ci-dessus concerne seulement les accompagnements et ne prend pas en compte les diagnostics sans suite.

## Notre accompagnement auprès des ménages

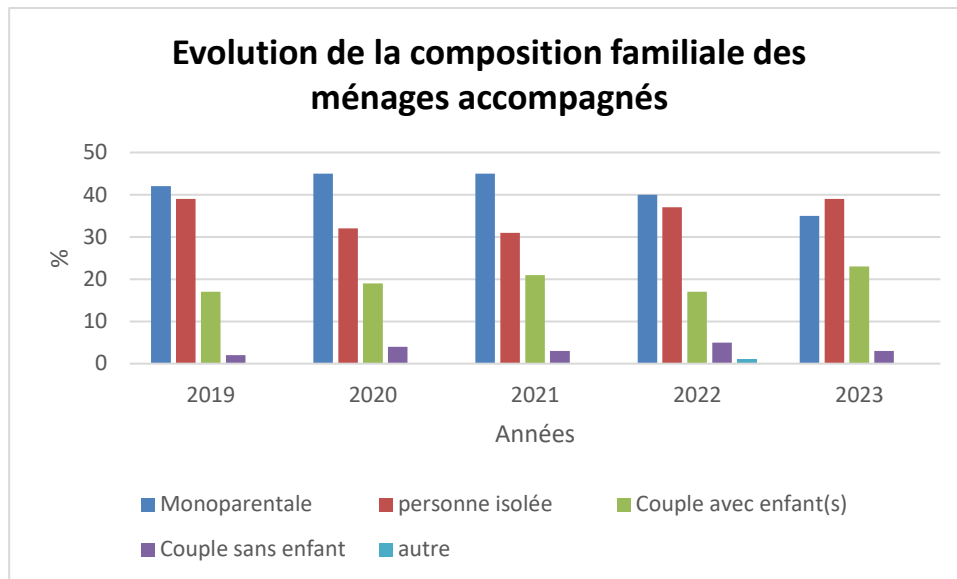
### Présentation du public accompagné

La composition familiale des ménages



En % pour chaque type de mesure	ASLL	AVDL HD	AVDL HD PEX	AVDL	Convention ville	Action logement
Personne isolée	36	16	33	52	68	40
Monoparentale	42	33	45	26	20	20
Couple avec enfant(s)	19	49	11	20	8	40
Couple sans enfant	3	2	11	2	4	0
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La composition familiale des ménages accompagnés reste plutôt similaire d'une année à l'autre.

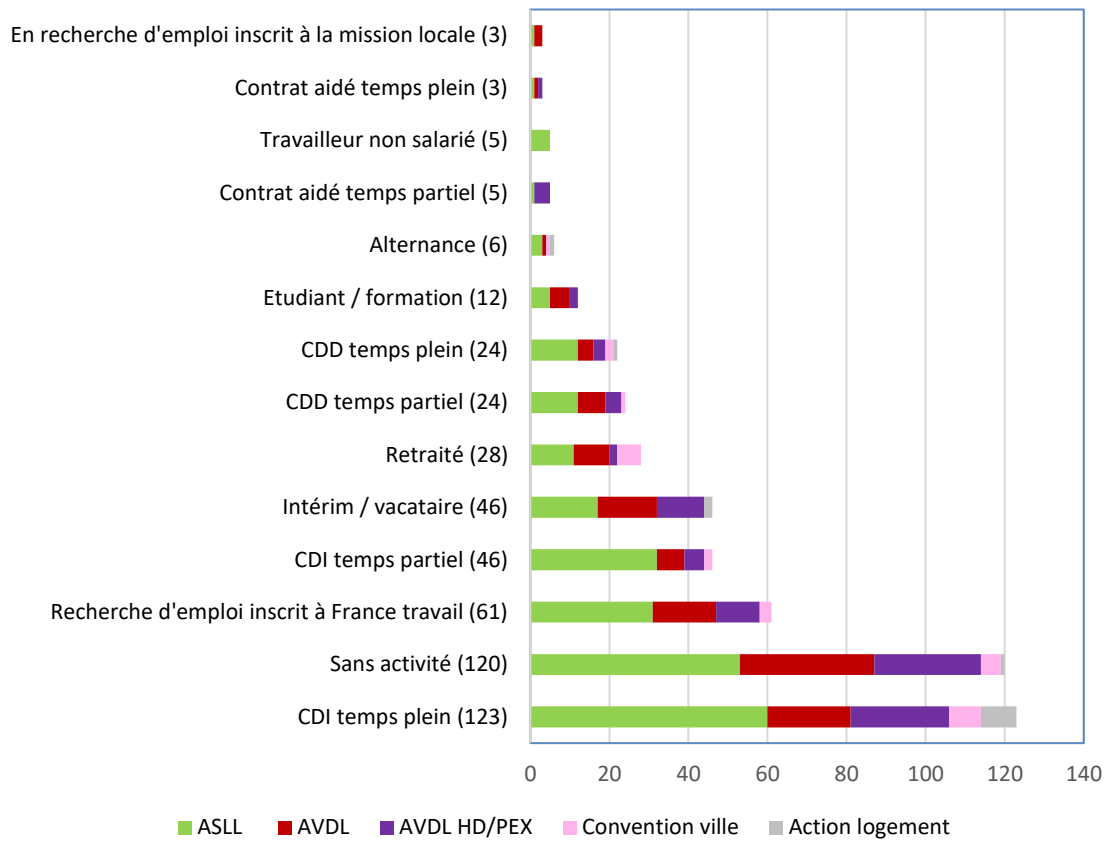


### La situation professionnelle en début d'accompagnement

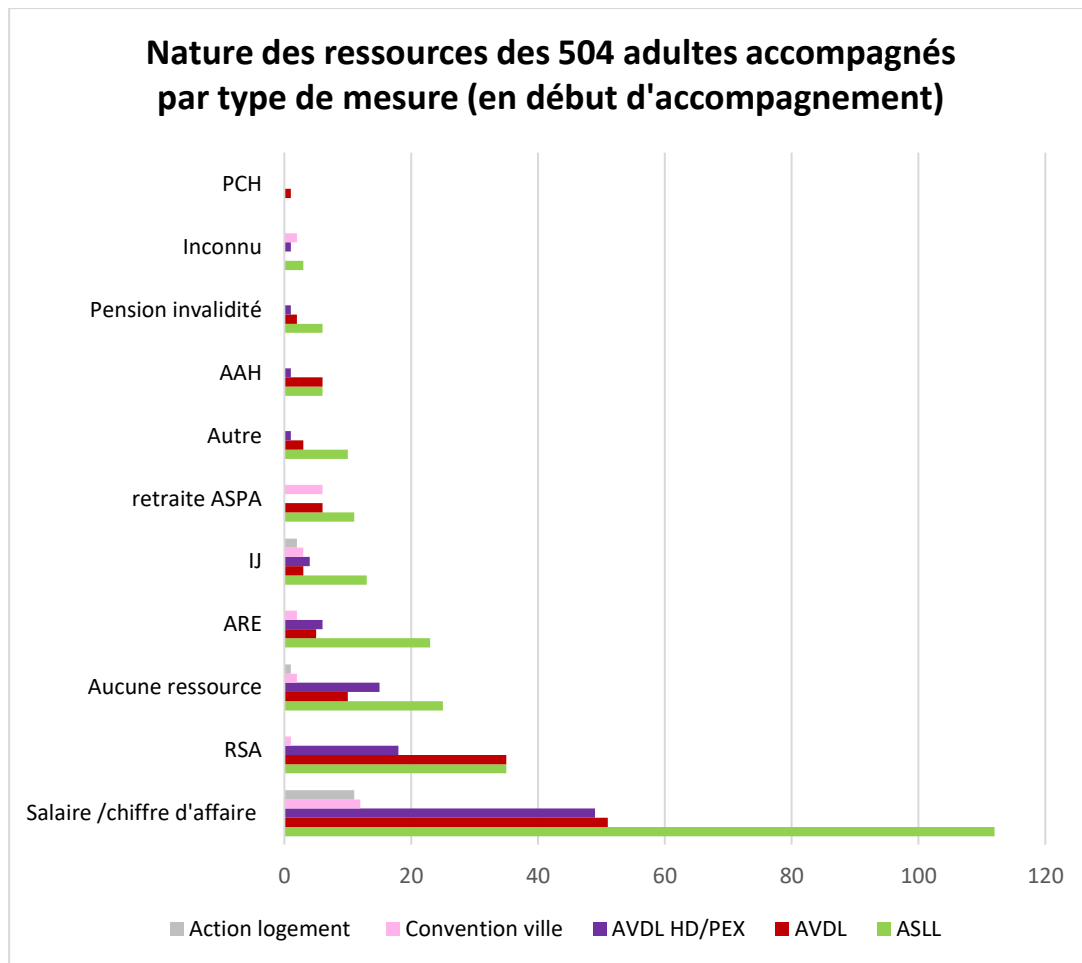
56% des personnes accompagnées avaient une activité professionnelle au début de l'accompagnement, 72% d'entre eux se sont maintenus dans l'emploi et 15% d'entre eux ont vu leur situation évoluer favorablement ( ex : passage d'un CDD vers un CDI). Toutefois, seules 24% sont en CDI à temps plein. Ainsi, 32% des personnes en emploi n'ont pas une stabilité financière et professionnelle pérenne. De ce fait, ils sont confrontés à une insécurité financière. Par ailleurs, 36% des ménages sont sans emploi, parmi eux, 23% ne sont pas dans une dynamique d'insertion professionnelle. Pour certains, les difficultés de mode de garde représentent un obstacle à une reprise d'activité, d'autres sont très fragilisés par des accidents de la vie engendrant ainsi une perte de confiance en eux, un sentiment de ne pas être à la hauteur dans un emploi. Pour d'autres, la plus value de l'insertion professionnelle n'est pas encore acquise. Ainsi, certains estiment que leur capacité financière n'évoluera pas de manière significative en exerçant une activité qui par ailleurs, leur ferait perdre les aides allouées aux bénéficiaires des minima sociaux. Les travailleurs sociaux les accompagnent afin de lutter contre ces idées préconçues et de les amener à travailler autour de leur insertion professionnelle. Un travail autour du budget est réalisé pour leur démontrer que leur situation financière sera meilleure grâce à l'emploi et que ce dernier leur permettra de renforcer les liens sociaux, de rencontrer de nouvelles personnes, de se sentir utile et rompre l'isolement.



## Situation professionnelle des 504 adultes en début d'accompagnement



## Les ressources des familles accompagnées



Comme les années précédentes, la moitié des ménages disposent d'un salaire, néanmoins, leurs revenus restent modestes, la grande majorité des familles occupant des emplois peu qualifiés.

### Le « reste à vivre <sup>1</sup> » et le « niveau de vie <sup>2</sup> » des ménages

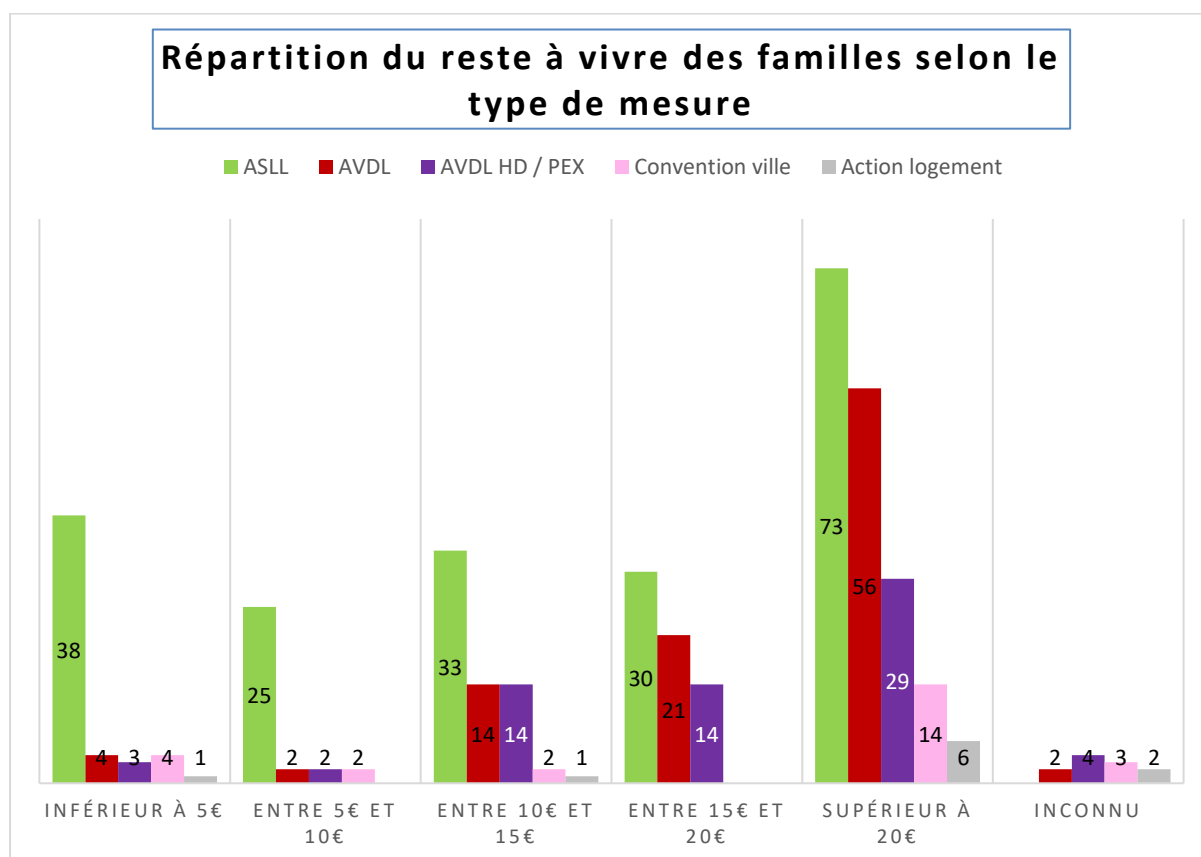
Afin d'avoir une vision plus précise de la situation financière des ménages accompagnés, nous

<sup>1</sup> Le reste à vivre désigne l'ensemble des ressources d'un ménage, déduction faite de ses dépenses contraintes (loyer, charges et énergie liées au logement, télécommunications, transports, assurances...) par jour et par personne.

<sup>2</sup> Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le montant du niveau de vie médian en 2021 (source INSEE) était de 1930 euros.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

avons fait le choix de faire 2 calculs. Le premier est le calcul du reste à vivre, c'est-à-dire, combien il reste d'argent au ménage une fois qu'il a réglé toutes ses dépenses contraintes (loyer, électricité, assurance...). Cela nous permet de voir avec la famille combien il lui reste chaque mois pour effectuer les achats alimentaires, entre-autres, voir s'il y a une possibilité d'épargne par exemple, ou au contraire, si nous devons faire une demande d'aide alimentaire. 20% des ménages accompagnés en 2023 avaient un reste à vivre inférieur à 10 euros. Aussi nous comprenons bien qu'au moindre imprévu, le budget se trouve grandement fragilisé voir déséquilibré. Nous savons malheureusement que le reste à vivre des ménages accompagnés risque de ne pas évoluer de manière positive du fait de la forte inflation (augmentation des charges liées au logement notamment). Par ailleurs, il est à noter que les prix des produits alimentaires ont subi une forte augmentation. Aussi, le budget alimentaire pèse de plus en plus lourd dans les dépenses. Il devient difficile pour les ménages de diminuer ce poste lorsqu'il est déjà très restreint.



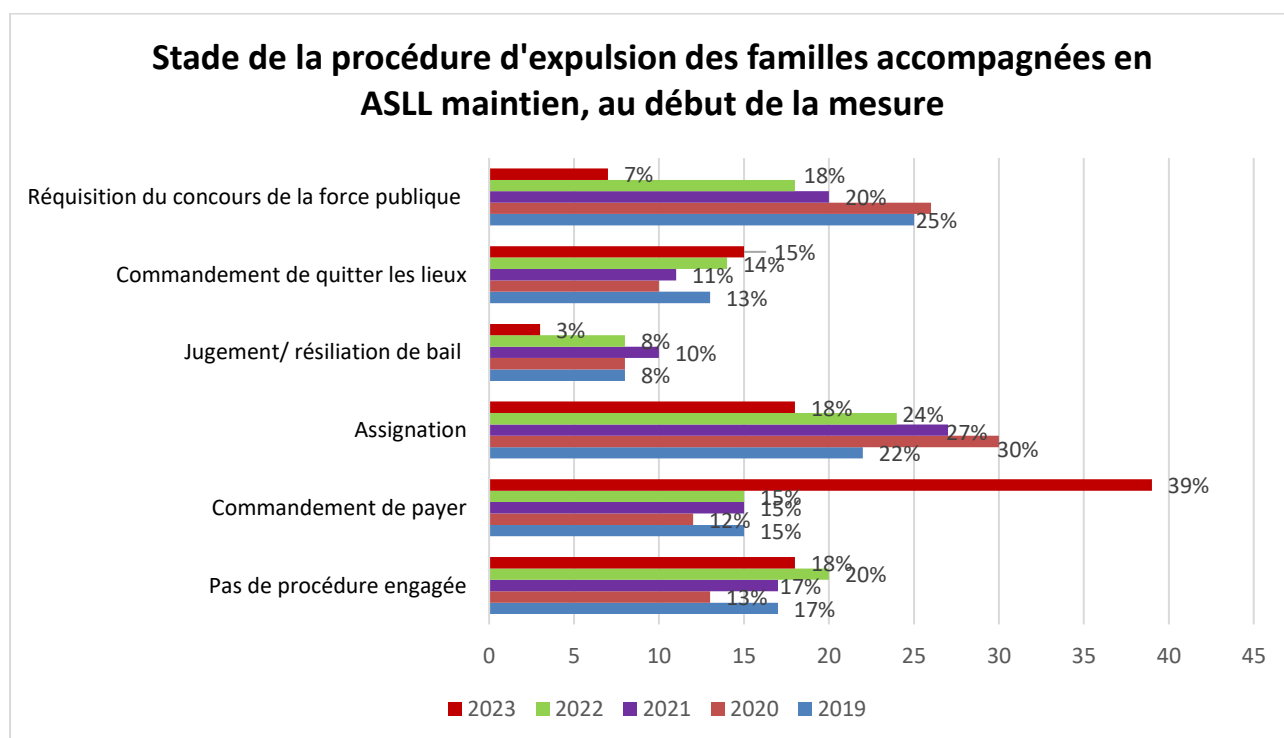
Le deuxième chiffre que nous souhaitons mettre en évidence est le niveau de vie des familles afin de le comparer au seuil de pauvreté<sup>3</sup>.

- 218 familles accompagnées (55%) ont un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté  
 - 54 ménages accompagnés (13%) ont moins de 5€/jour pour effectuer les achats de 1<sup>ère</sup> nécessité (courses)

En comparant avec les données des 4 dernières années, nous constatons que le niveau de vie des familles accompagnées a peu évolué.

### Sécurisation dans le logement et procédures d'expulsion

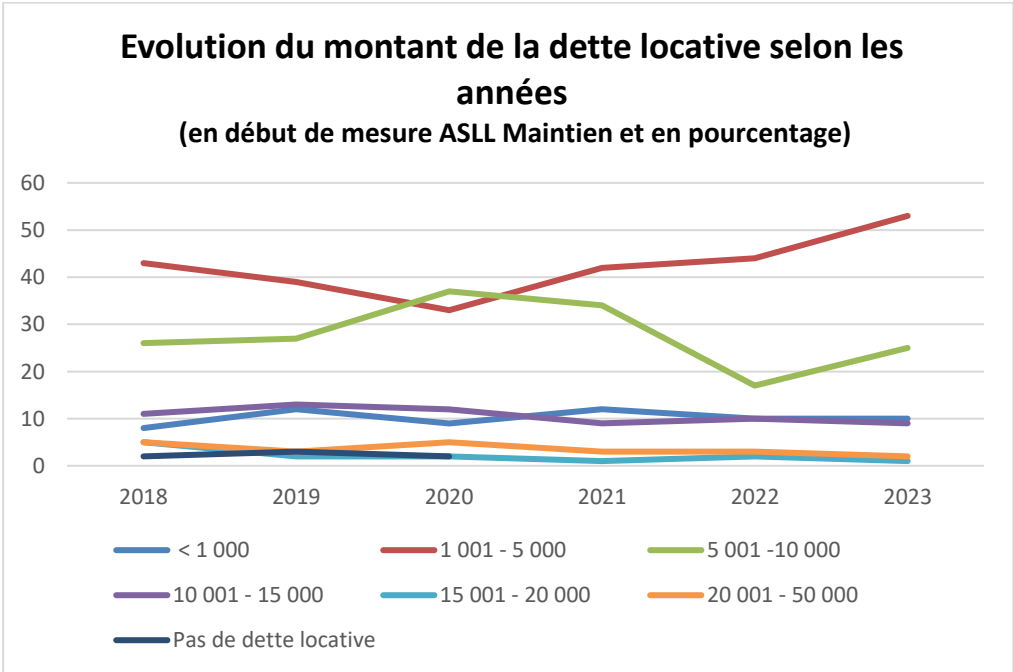
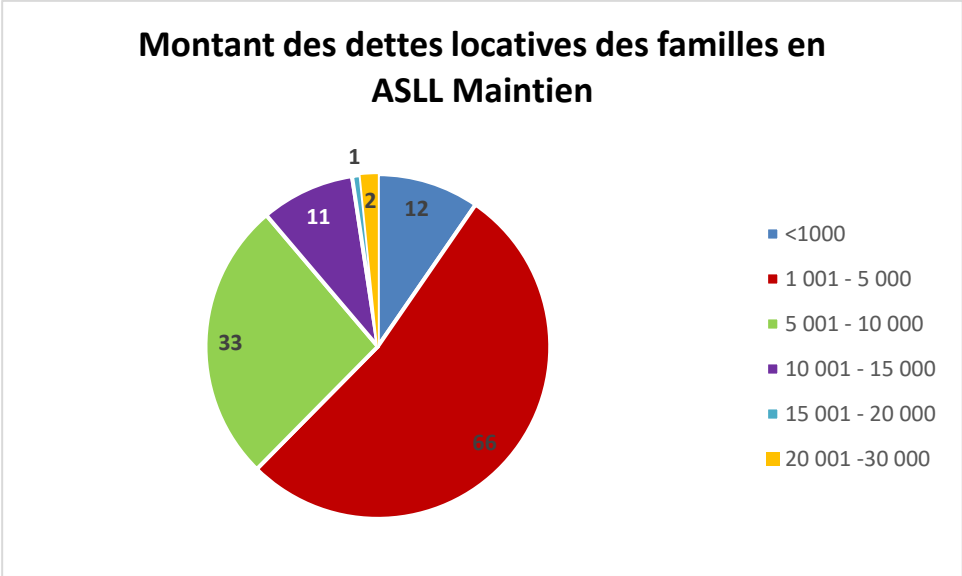
Dans le cadre des ASLL, et notamment concernant les ASLL Maintien, le travail d'accompagnement va surtout porter sur la sécurisation dans le logement dans le cadre de la procédure d'expulsion si elle est engagée. Si le maintien dans les lieux n'est pas possible, l'AISH travaillera avec la famille un projet pour un relogement plus adapté à sa situation.



Graphique en pourcentage afin de pouvoir effectuer une comparaison par année

<sup>3</sup> Seuil de pauvreté relative : L'INSEE fait trois calculs différents pour calculer le seuil de pauvreté : 40%, 50% ou 60% en dessous du revenu médian. L'AISH a donc fait le choix de calculer le seuil de pauvreté à 50% en dessous du revenu médian, le seuil de pauvreté est fixé à 965 euros (derniers chiffres disponibles année 2021).

Nous observons que les mesures d’ASLL maintien sont sollicitées aux différents stades de la procédure d’expulsion. 34 ménages étaient menacés d’expulsion (soit 43% des ASLL Maintien). En 2023, nous constatons une augmentation des saisines au stade du commandement de payer et corrélativement une baisse des recours à force publique, cela est notamment à mettre en lien avec notre participation aux CLIL. Cette instance permet d’identifier les ménages en difficulté dans le paiement de leur loyer et de leur proposer un accompagnement afin de favoriser la reprise du paiement et éviter ainsi la poursuite de la procédure d’expulsion.



Parmi les 125 ménages accompagnés dans le cadre d’un ASLL maintien en 2023, 47 ont

contracté une dette locative de plus de 5000 euros. Le travail d'encadrement de la dette s'avère alors plus complexe, en effet la possibilité d'aide financière FSL permettant de solder la dette n'est possible qu'à la condition que cette dernière ne dépasse pas 5000 euros. Une négociation importante avec les services contentieux des bailleurs est engagée afin de pouvoir obtenir la signature d'un plan d'apurement ou d'un protocole de cohésion sociale (pour les ménages en résiliation de bail), seul gage de maintien dans les lieux.

Pour les ménages ayant un fort endettement, la constitution d'une déclaration de surendettement s'avère inéluctable. En parallèle un travail concernant un relogement est engagé, le ménage ne pouvant être maintenu dans les lieux.

### Les relogements en 2023

Au total 67 familles ont été relogées, réparties en 1 ASLL Maintien, 13 ASLL projet, 36 AVDL, 1 AVDL HD PEX, 14 AVDL HD et 2 convention ville

## Notre action auprès des jeunes : PAUSE'TOIT

..... Depuis la mise en place de notre nouveau service PAUSE'TOIT au printemps 2022, nous maintenons notre volonté d'adaptation afin de toujours pouvoir répondre au mieux aux besoins du public spécifique des jeunes majeurs dits « en rupture » ou NEET<sup>4</sup>.

Notre mission principale demeure : **proposer un accompagnement social renforcé vers l'autonomie auprès des jeunes.**



### Rappel du cadre : mission, objectif, public, moyens :

Depuis sa création en 1991, l'AISH se préoccupe des personnes ou des familles fragilisées par des conditions de vie familiales et/ou socio-économiques difficiles, ayant des incidences directes sur leur situation locative et leur parcours résidentiel.

De par notre expertise en travail social, notre association a décidé en avril 2022 de développer un nouveau service qui puisse répondre aux besoins spécifiques des jeunes, dans leur globalité.

Ainsi, depuis son ouverture, le dispositif PAUSE'TOIT vise à répondre aux besoins du territoire, mais également à rassembler et mobiliser l'ensemble des parties prenantes.

#### ❖ Mission :

Le service PAUSE'TOIT vise à mobiliser les jeunes âgés entre 18 et 25 ans dans une dynamique d'insertion professionnelle et à prévenir les risques de ruptures de logement. Notre mission est de développer une offre « clé en main » qui répond à leurs besoins, à la fois sociaux et économiques, et leur garantit une période transitoire durant laquelle ils pourront expérimenter leur autonomie tout en étant accompagnés.

---

<sup>4</sup> NEET selon l'INSEE : personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle).

Ce projet permet de garantir des conditions de vie décente à des jeunes en difficultés et de les aider à appréhender leur rôle de citoyen, tout en restant dans une volonté d'inclusion sociale.

❖ **Objectif :**

Notre projet participe à la mise en œuvre de politiques d'intérêt général. En effet, en plus de répondre à un besoin social repéré et constaté sur le territoire, il vise à promouvoir l'autonomisation des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et leur accès aux dispositifs de droit commun, notamment en matière d'hébergement et de logement.

❖ **Public :**

PAUSE'TOIT vise donc :

- Un public jeunes NEET âgés entre 18 et 25 ans ;
- En situation administrative régulière ;
- Issus de la Communauté Paris Saclay, en priorité des quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Massy, les Ulis et Longjumeau.

❖ **Moyens :**

En avril 2022, sur ses fonds propres, l'AISH crée un poste à mi-temps de chargée de développement d'un projet en direction des jeunes. En octobre de cette même année, l'association remporte l'appel à projet – AAP- première vague du « Contrat Engagement Jeune en Rupture ». Ce financement permet, en partie, de lancer l'ouverture du nouveau service PAUSE'TOIT.

Sur cette durée d'AAP de deux ans, les objectifs quantitatifs sont :

- 50 jeunes repérés et accompagnés ;
- 10 nouvelles places d'hébergement temporaire créées.

Parallèlement, d'autres financements sont recherchés auprès des collectivités territoriales (communes, Communauté Paris-Saclay, Conseil Départemental de l'Essonne) et de fondations. En 2023, la ville de Massy a ainsi apporté un soutien financier spécifique en faveur du dispositif.



## Où en sommes-nous ?

### Sur le plan quantitatif

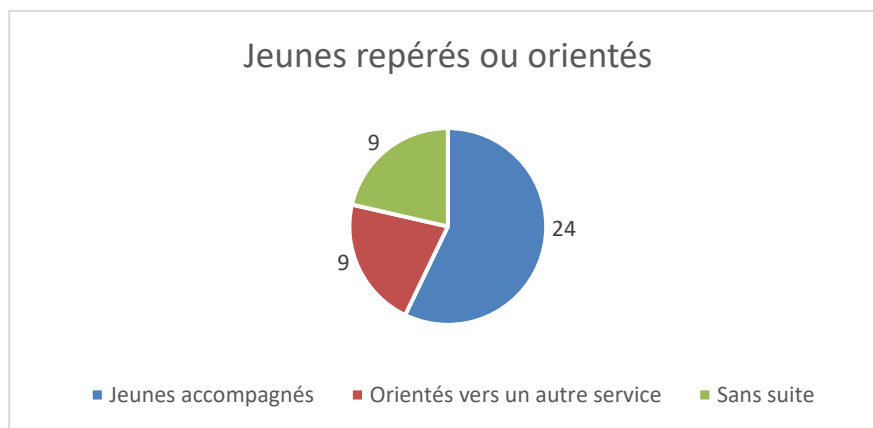
Sous la responsabilité de la Directrice, le service est aujourd'hui animé par la chargée de projet à mi-temps et composé d'une équipe pluridisciplinaire avec : une assistante sociale, une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale. Ainsi, cette pluridisciplinarité permet de travailler sur une vision globale et complémentaire des problématiques des jeunes afin d'y apporter des réponses adaptées.

L'ensemble de ces professionnelles travaillent à l'AISH depuis plusieurs années ; leurs temps de travail se développent progressivement et relèveront uniquement du service PAUSE'TOIT d'ici fin 2024.

Par ailleurs, la chargée de gestion locative de l'AISH gère les volets techniques et administratifs des places de logement temporaire.

#### ❖ En matière d'accompagnement social et d'hébergement :

Au 31/12/2023, 42 jeunes ont été repérés ou orientés.



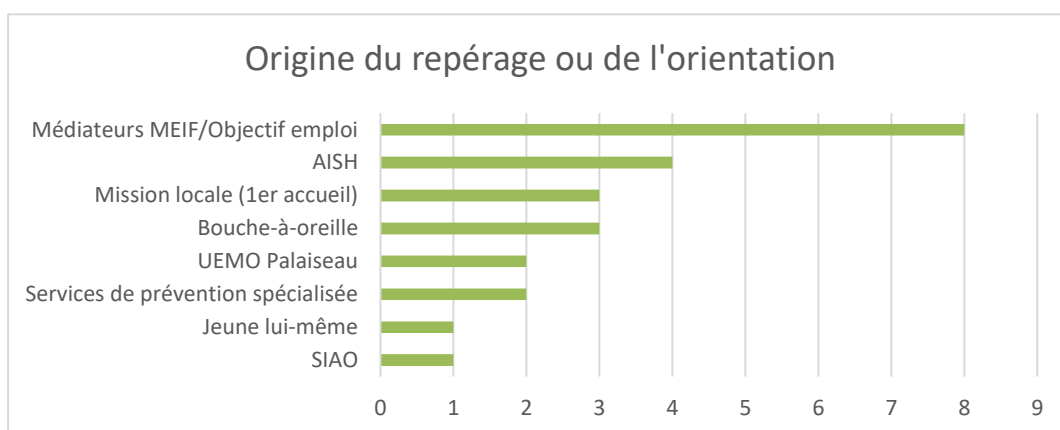
#### Observations :

- ✓ Parmi les 24 jeunes qui ont bénéficié de la mise en place d'un accompagnement :
  - 9 ont été hébergés sur une place PAUSE'TOIT → 1 d'entre eux a intégré une place en Résidence Jeunes Actifs à Bures sur Yvette, 2 d'entre eux ont quitté volontairement leurs places d'hébergement.
  - 1 jeune a intégré une place d'hébergement temporaire AISH.
  - 1 jeune s'est vu proposer une place en résidence Jeunes Actifs sur Palaiseau, il l'a intégrée en janvier 2024.

**En 2023, parmi les jeunes accompagnés, près de la moitié s'est vue proposer une solution d'hébergement.**

- ✓ 9 jeunes ont été orientés vers un autre service, notamment le CLLAJ, car ils ne relevaient pas de notre secteur d'intervention.
- ✓ 9 jeunes n'ont pas donné suite aux rdv proposés (injoignables, absences ou annulations des rdv).

❖ **Origines du repérage ou de l'orientation des jeunes accompagnés :**



❖ **En matière de logements temporaires :**

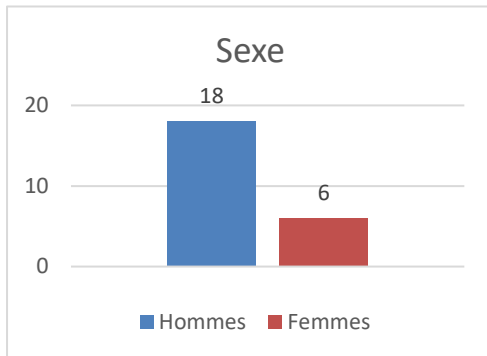
Au 31/12/2023, 8 nouvelles places ont été ouvertes, en partenariat avec les bailleurs sociaux les Résidences Yvelines Essonne et le groupe I3F :

- 1 colocation de 2 hommes dans un T3 sur les Ulis ;
- 1 colocation de 2 femmes dans un T3 sur les Ulis ;
- 2 T1 sur Massy ;
- 1 T1 sur Longjumeau ;
- 1 T1 sur Villebon sur Yvette.

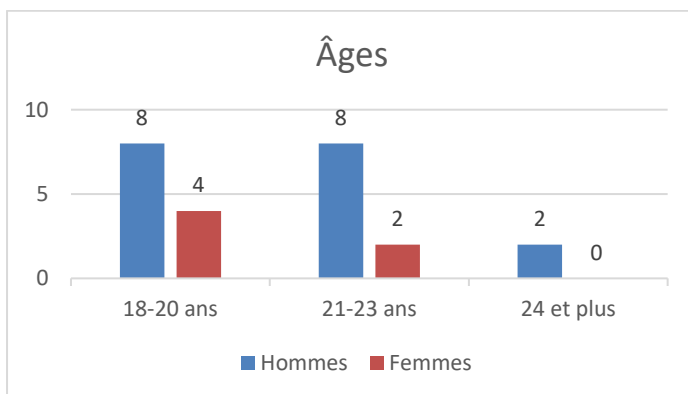
Pour l'occupation de ces places, les jeunes doivent s'acquitter d'une indemnité d'occupation de 100€/mois (toutes charges comprises), montant correspondant à moins d'un tiers du montant des minimas sociaux type Contrat Engagement Jeune. Notre objectif est de les responsabiliser et de les intégrer pleinement dans les systèmes de solidarité en les faisant notamment contribuer directement au financement de ce service.

## Caractéristiques du public accompagné

### ❖ Profil :



Bien que notre dispositif soit ouvert et accessible à tous, l'analyse des participants démontre aujourd'hui une plus forte proportion d'accompagnement d'hommes que de femmes (3/4 – 1/4).

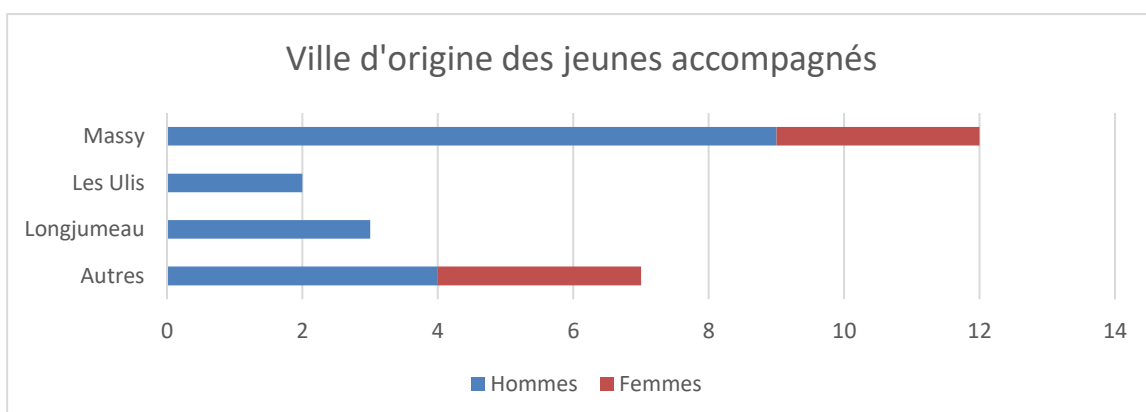


La moyenne d'âge des jeunes accompagnés est de 20 ans.

### **Remarques** sur les 24 bénéficiaires de notre dispositif :

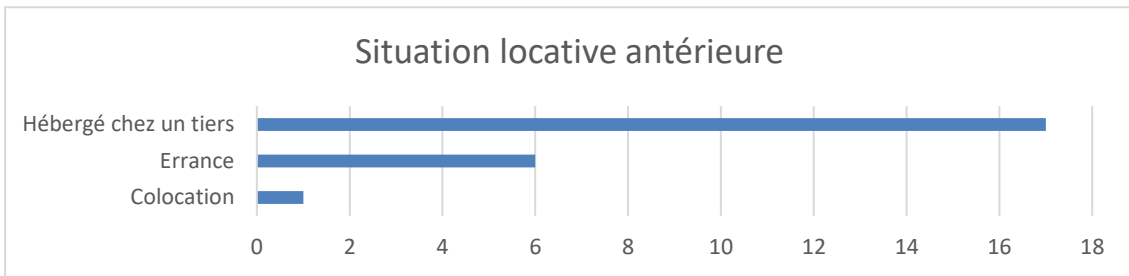
- ✓ 10 ont été suivi par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance durant leur minorité ;
- ✓ 6 ont rencontré des problématiques de justice, avec parfois un suivi PJJ ou SPIP.

### ❖ Origine résidentielle :



Sur les 24 jeunes accompagnés, 10 sont originaires de zones QPV. On note également que la moitié des jeunes sont originaires de la ville de Massy, parmi eux  $\frac{3}{4}$  viennent de zones QPV.

### ❖ Situation locative antérieure :



Lors de notre première rencontre, 70% des jeunes étaient hébergés chez des tiers (familles, amis). L'instabilité de leur hébergement, due notamment à des conflits familiaux, rendait leur situation précaire.

En rupture familiale, 1/4 des jeunes étaient sans domicile fixe, dormant dans des voitures ou des caves, voire dans les gares. Cette situation perdurait pour eux depuis déjà plusieurs semaines.

### ❖ Besoins exprimés par les jeunes :

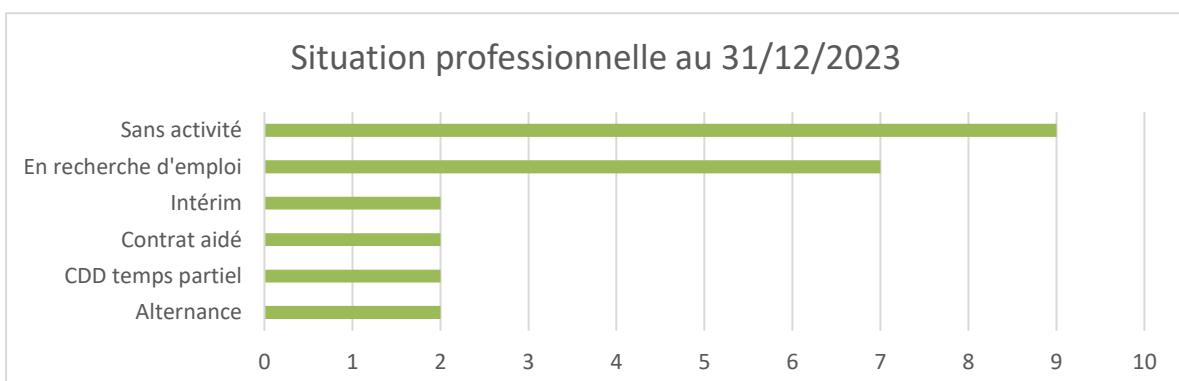
Parmi les jeunes accompagnés, nous avons pu établir qu'en plus du besoin exprimé en matière de logement :

→ La totalité reconnaissait un **besoin en matière d'accès aux droits** : information, conseil et aide à la réalisation des démarches administratives (exemples : refaire leur pièce d'identité, déposer leur déclaration de revenus...).

→ 70% ont exprimé un **besoin en matière de mobilité** : Pass Navigo, volonté de passer le permis B.

→ La moitié d'entre eux ont également exprimé un **besoin en matière de santé** : réalisations de soins, accès à une complémentaire santé.

### ❖ Situation professionnelle des jeunes accompagnés au 31/12/2023 :



Lors de la mise en place de notre accompagnement, tous les jeunes étaient sans activité professionnelle. Au 31/12/2023, environ les 2/3 s'étaient mobilisés dans leurs démarches d'insertion professionnelle, notamment via leur inscription en Mission Locale et la **signature d'un Contrat Engagement Jeune en Rupture (CEJ-R) pour 14 d'entre eux.**

Nous avons rencontré F pour la première fois en avril 2023 dans nos locaux à Massy. A ce moment-là, nous n'avions plus de place d'hébergement disponible sur le dispositif.

F est alors âgé de 20 ans et vit depuis plusieurs mois dans un local vélo, en rupture familiale, il est sans ressource et sans emploi. Il a essayé de s'approprier et d'aménager ce lieu comme il a pu, de façon à le rendre « confortable » dit-il.

En mars 2023, F s'inscrit à la mission locale qui fait rapidement le lien avec nous. Il bénéficie de tickets services en attendant la signature du CEJ-R en avril 2023, qui lui ouvre droit à une allocation de 528€/mois. Nous l'orientons ensuite vers le CCAS pour une demande de domiciliation.

Début mai 2023, une place en logement partagé se libère. F nous avait précisé lors de notre 1<sup>er</sup> entretien qu'il refuserait une colocation, malgré ses conditions de vie. Nous lui proposons tout de même une visite de ce logement. Celle-ci ouvre les perspectives, permet une projection et rapproche des objectifs. Tout bien considéré, au vu de l'espace qu'offre le logement et de l'accueil chaleureux du jeune déjà présent sur place, F accepte notre proposition d'hébergement, place qu'il intègre quelques jours plus tard.

Nous avons mené avec F un travail administratif conséquent, l'avons donc beaucoup sollicité et mobilisé. Toutes les démarches sont faites conjointement avec les jeunes. Ce qui pourrait entre autre expliquer que 2 mois après son entrée en hébergement, il ait voulu abandonner : *« j'ai envie de tout lâcher, j'arrive pas à tout gérer »*. Nous observons parfois un abattement chez certaines personnes ayant vécu des parcours très compliqués relevant de la survie. Cette phase apparaît lorsque les personnes se sentent un minimum en sécurité et s'autorisent à lâcher la vigilance permanente et excessive dans laquelle ils étaient. Nous l'avons rassuré et assuré que lui aussi avait le droit d'avoir une vie à la hauteur de ses espérances. L'espoir... Certains jeunes, lorsque nous les rencontrons, ne s'autorisent plus à en avoir et le retrouver est un travail du quotidien.

1<sup>ère</sup> déclaration d'impôt faite, nous l'accompagnons au Trésor public. Une demande de C2S (ex-CMU) faite et accordée permet à F de prendre soin de lui, de sa santé. N'ayant pas consulté de médecin depuis plusieurs années, il fait un bilan médical et engage des soins dentaires importants. Il fait valoir ses droits, bénéficie d'une reconnaissance qui lui permet de sentir *« comme tout le monde »*, expression qui revient régulièrement dans le discours de F.

Il a fallu à F plusieurs mois pour commencer à travailler. La première étape était pour lui de trouver un hébergement stable et de retrouver un rythme de vie physiologique, répondant à ses besoins de sécurité, d'alimentation régulière, de repos, d'avoir une hygiène quotidienne et de prendre soin de sa santé.

C'est en novembre 2023 qu'il commence à s'investir sur le plan professionnel. Il débute par des missions d'intérim qu'il trouve seul. Au même moment, F est saisi d'avis tiers détenteurs pour d'anciennes amendes. Nous l'aidons à mettre en place un échéancier pour les remboursements. Il est important pour lui de rembourser ses dettes car il ne *« veut plus être redevable à personne »*. C'est le moyen pour lui de devenir *« adulte »* dit-il. En somme, devenir responsable de sa situation.

Peu à peu, F semble avoir retrouvé de l'estime et de la confiance en lui. Son évolution générale est fulgurante au vu de la situation précaire dans laquelle il se trouvait. Toutefois, la stabilisation de ce qui a été mis en place par F semble encore fragile. Depuis qu'il travaille, F semble moins investi dans ses démarches administratives : *« je ne peux pas tout faire, je travaille »*.

F avance progressivement vers ses objectifs, nourris d'une valeur forte, celle de la responsabilisation.

## Nos partenaires :

### ❖ Opérationnels :

- ✓ **La mission locale VITALIS**, notamment dans le cadre des Contrats Engagement Jeune en Rupture.
- ✓ Les **médiateurs insertion de la MEIF Paris-Saclay** dont les missions de repérage et de remobilisation vers l'insertion professionnelle des publics NEETS permettent une collaboration et une complémentarité de nos services respectifs.
- ✓ Les **services de prévention spécialisée**, en particulier celui de Massy.
- ✓ Le **SIAO**, principalement dans le cadre de la prospection d'hébergement.
- ✓ Le **CLLAJ**, vers qui nous orientons les jeunes qui ne relèvent pas de PAUSE'TOIT.
- ✓ Les réunions **PRIJ – Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse** - des Ulis et de Longjumeau auxquels nous participons chaque mois sur les territoires des Ulis et Longjumeau.
- ✓ Le **service UEMO de Palaiseau**.
- ✓ Les **baillleurs sociaux**, principalement Les Résidences Yvelines Essonne et Groupe I3F dans le cadre de l'occupation des places d'hébergement temporaire.
- ✓ **Carrefour Solidarité**, qui nous a permis de bénéficier d'une aide en nature en fournissant des articles neufs tels que du mobilier (matelas, chaises...), du petit matériel de maison (vaisselle, couettes...) et des produits de toilette.

### ❖ Financiers :

- ✓ **La DRIEETS** : qui finance en partie le dispositif dans le cadre de l'appel à projet CEJ-R.
- ✓ **La ville de Massy** : qui a apporté un soutien financier de 20 000€ en 2023.

## Nos outils de communication :

Rencontres pour "aller-vers"	Outils web	Supports papier
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les jeunes</b> : participation à l'action Break ton été avec Massy Prev en juillet 2023 (déambulation avec l'équipe ayant permis de rencontrer une dizaine de jeunes à chaque action), bouche à oreilles</li><li>• <b>Les partenaires</b> (voir plus haut)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Site internet de l'AISH</li><li>• Référencement sur la boussole des jeunes et soliguide</li><li>• Article sur le site internet de l'UNAFO et la newsletter du SIAO</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Flyer</li><li>• Affiche</li></ul>

## Nos perspectives 2024 :

### Élargir notre réseau de partenaires :

- **Mieux identifier les actions des autres porteurs CEJ-R de notre territoire :**
  - Travailler en concertation avec les autres opérateurs CEJ-R afin de partager nos retours d'expériences et de valoriser nos savoirs-faires respectifs.
- **Participer à des actions communes pour développer l'aller-vers :**
  - Reconduire nos participations aux actions pieds d'immeubles (telle que Break ton été) avec Massy Prev.
  - Participer à ce type d'action avec les médiateurs de la MEIF.
- **Rencontrer les partenaires santé :** les centres IPC qui proposent des bilans de santé gratuits, APASO (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation) qui propose notamment des permanences de soutien psychologique pour les jeunes sur Massy, Les Ulis et Longjumeau.

### Communication :

- **Développer et diffuser nos outils** (flyer, affiche, page instagram...) : une campagne d'affichage est amorcée sur le dernier trimestre 2023, et sera poursuivie en 2024.

### Hébergement :

- **Poursuivre l'ouverture et la mise à disposition des places d'hébergement**
- Développer les **collaborations avec les magasins** tel que nous avons pu le faire avec Carrefour Solidarité en juillet 2023 pour solliciter des dons de mobilier ou articles de maison (linge...).

### Finances :

- Rechercher les financements complémentaires indispensable à la pérennité de l'action

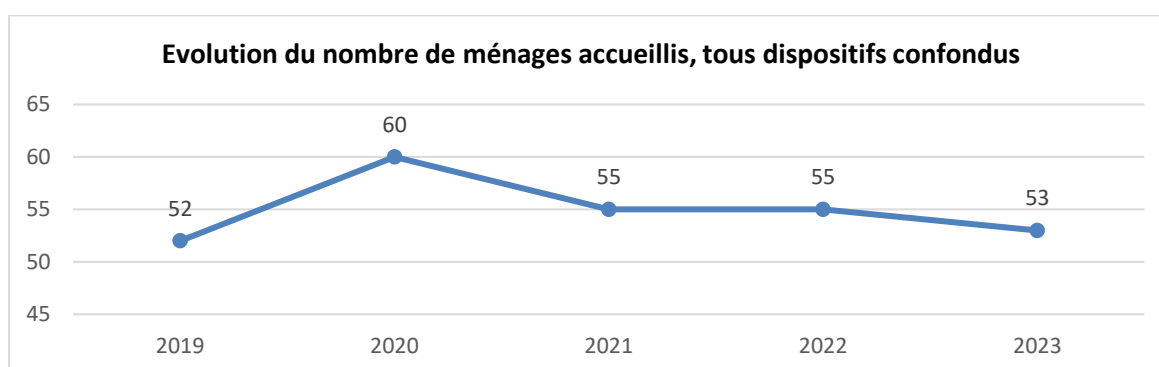
## Le logement temporaire à l'AISH

L'Association pour l'Insertion Sociale par l'Habitat (AISH) gère 27 logements au sein de la résidence La Parenthèse. Notre parc locatif est décomposé comme tel :

- 13 logements conventionnés APL
- 14 logements conventionnés ALT parmi lesquels 5 sont dédiés aux femmes victimes de violences conjugales

Outre les logements de la résidence La Parenthèse, l'AISH gère 9 logements conventionnés ALT, en diffus. Au 31/12/2023, nous disposons de 6 logements sur la commune de Massy, 2 sur Palaiseau et 1 sur la commune de Villebon-sur-Yvette.

En 2023, nous avons hébergé un total de 53 ménages sur l'ensemble de nos logements.



### Caractéristiques des publics accueillis (sur 53 ménages)

En 2023, ce sont 17 nouveaux ménages qui ont été admis dont 4 en résidence sociale, 9 en logement temporaire au sein de la résidence et 4 en logement temporaire diffus.

Au total, au cours de l'année 2023, 60 adultes et 90 enfants (86 enfants mineurs et 4 enfants majeurs) ont pu ainsi bénéficier de nos structures et de nos accompagnements.

#### Commune d'origine et orienteur de la demande d'hébergement

L'AISH attache, depuis sa création, une grande importance à l'insertion locale et aux partenariats locaux, anciens avec ces communes. Cela s'illustre encore parfaitement cette



année puisque 30 ménages sur 53 sont originaires des communes de l'agglomération Paris-Saclay dont 11 de Massy, 2 de Palaiseau, 2 de Chilly-Mazarin et 2 de Longjumeau.

### Situation hébergement/logement avant l'entrée à l'AISH

La situation antérieure des ménages hébergés est différente de celle des années précédentes. En effet, en 2023, nous avons accueilli davantage de ménages ayant été hébergés à l'hôtel, avant d'intégrer notre dispositif.

Il est à noter qu'en 2023, 9 des familles hébergées avaient fait l'objet d'une procédure d'expulsion dans leur précédent logement, dont 6 familles pour qui l'expulsion a été effective. Les 3 autres familles ont décidé de quitter leur précédent logement, avant que l'expulsion ne soit effective.

En août 2021, la situation de Madame E et de sa fille âgée de 7 ans nous avait été orientée par la DDETS dans le cadre d'un AVDL hors Dalo PEX (Prévention des expulsions.). Une première rencontre avait eu lieu avec un travailleur social de la CAF. Le logement était dans un état dégradé en raison de la moisissure qui s'était installée faute d'isolation des murs. Madame était locataire dans le parc privé. Elle avait une dette de loyer qui s'élevait à 7000 euros, conséquence de déconvenues administratives répétées liées au renouvellement de son titre de séjour. L'absence de récépissé ou titre avait donc conduit à des suspensions des droits CAF. Par ailleurs, une reprise d'activité avait sans cesse été reportée pour cause de titre de séjour ayant une durée de validité trop courte pour permettre à un employeur de proposer un poste à Madame.

Malgré nos tentatives de négociations auprès du bailleur afin de garantir le maintien dans les lieux, fin septembre 2021, Madame et sa fille ont été expulsées du logement. Pendant quelques mois Madame a été hébergée chez un tiers à Paris et faisait le trajet chaque jour pour accompagner sa fille à l'école dans l'Essonne. Une demande d'hébergement auprès du SIAO avait été faite par le travailleur social de la CAF. Durant ces premiers mois d'accompagnement, Madame avait pu démontrer sa volonté de faire évoluer sa situation et s'était fortement mobilisée. Compte tenu de ces éléments, nous avons interpellé le SIAO lorsqu'un logement s'est libéré sur notre dispositif d'hébergement temporaire. Ainsi, Madame a intégré la résidence « La Parenthèse » le 10 décembre 2021. Suite aux démarches réalisées dans le cadre de notre accompagnement, Madame a obtenu un récépissé de demande de titre de séjour et a signé un CDI à temps plein. En mars 2022, Madame disposait enfin d'un titre de séjour d'un an.

En janvier 2022, la situation de Madame étant stabilisée, nous l'avons aidée à constituer un dossier de surendettement pour l'ancienne dette de loyer, seule dette qu'elle avait. En juillet, la Banque de France préconisait un effacement de la dette, mais le bailleur conteste cette décision.

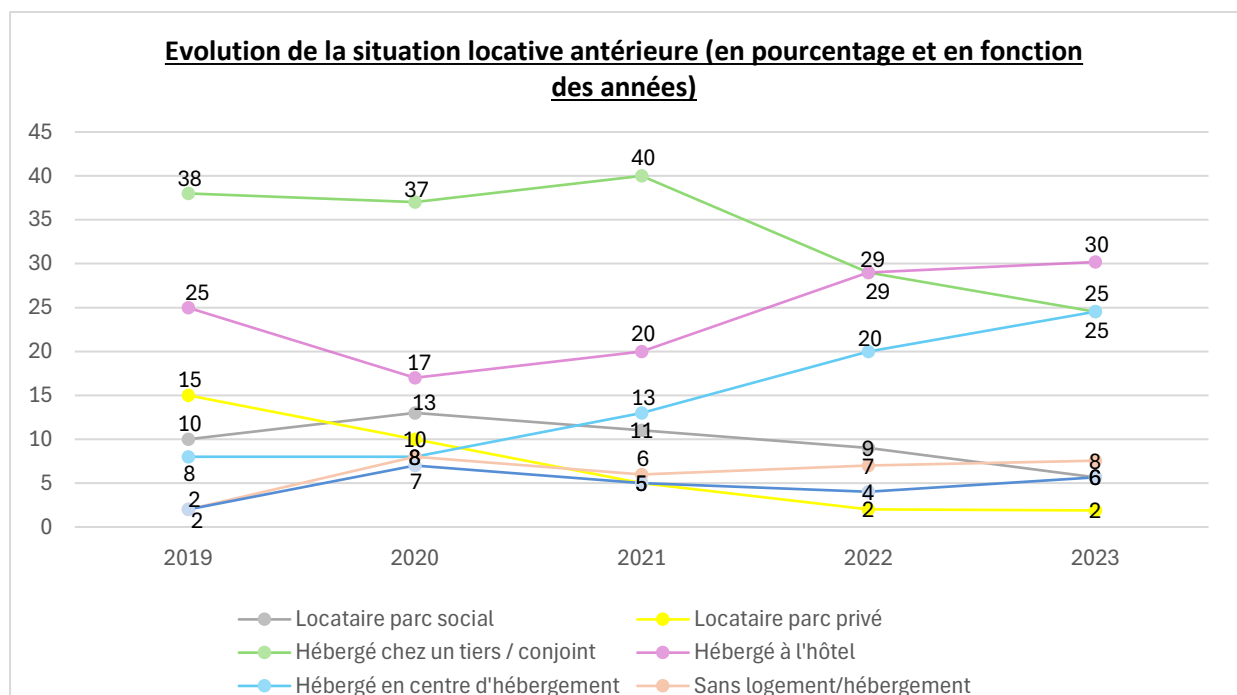
A la suite du passage au tribunal, la Banque de France établit un plan de remboursement sur

7 années avec un remboursement de 181,30 euros par mois.

La situation financière de Madame étant stabilisée, nous présentons sa situation auprès du bailleur les Résidences Yvelines Essonne qui lui propose un logement. Elle signe son contrat de bail le 28 septembre 2023.

Sur le plan professionnel, depuis plusieurs années Madame occupe un poste d'Agent d'entretien. Désirant évoluer professionnellement, nous l'encourageons à engager des démarches pour faire reconnaître son diplôme d'auxiliaire de vie qu'elle a obtenu en Italie. Elle obtient la reconnaissance en février 2023. En mars 2024, son employeur lui propose de quitter l'équipe d'entretien pour l'équipe éducative du foyer pour personnes en situation de handicap où elle travaille. Ce changement de poste entraîne une augmentation de salaire.

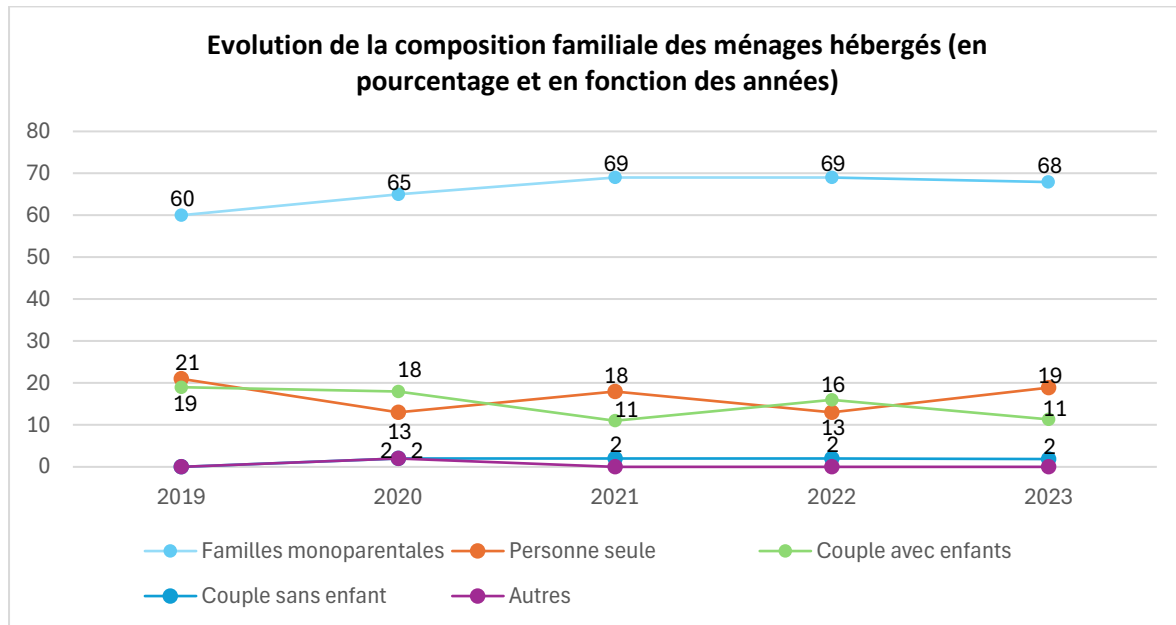
Madame a encore aujourd'hui des récépissés, mais sans coupure lui permettant d'avoir un budget stable. Madame et sa fille sont contentes de leur logement et elles s'y épanouissent.



Avant leur admission à l'AISH, 19 ménages hébergés sur 53 étaient dans une situation fragilisée à la suite d'une séparation conjugale, sans avoir la capacité économique ou administrative de trouver un autre logement.

## La composition familiale des ménages hébergés

En 2023 et comme les précédentes années, les familles monoparentales sont les plus représentées.



## Des enfants en situation de handicap

En 2023, nous avons accueilli 6 enfants en situation de handicap physique avéré ou ayant des troubles psychiques. Comparativement à l'année précédente, ce chiffre est stable. Néanmoins, par rapport à l'année d'ouverture de la résidence (2016), nous observons une augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap.

Le handicap d'un enfant peut entraîner des conséquences sur l'insertion professionnelle des parents et sur le logement des familles. En effet, le suivi médical est souvent un processus long et complexe (en termes d'adaptabilité) à mettre en place. De façon compréhensible, les familles refusent parfois d'être relogées dans une autre commune car le type de logement peut être synonyme de rupture de soins.

## La situation professionnelle des personnes hébergées

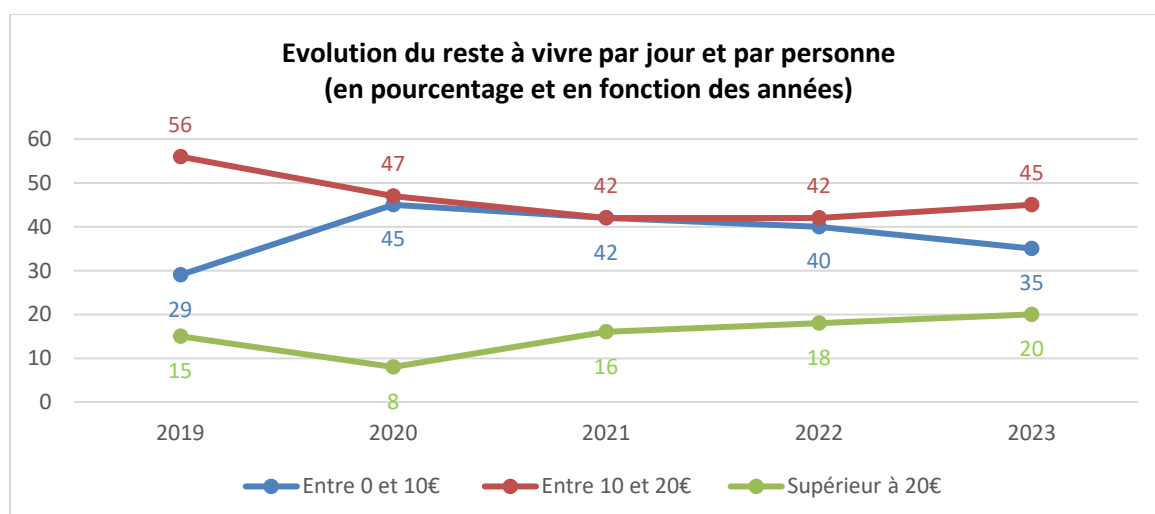
Au 31/12/2023, parmi les 60 adultes hébergés (hors enfants majeurs), 38 étaient en situation d'emploi et 10 étaient sans activité professionnelle. Les 12 autres personnes avaient une

situation professionnelle différente : retraité, formation professionnelle, en recherche d'emploi.

Nous comptons 14 changements de situation professionnelle entre l'entrée des résidents à l'AISH et la date du 31 décembre 2023 (ou leur sortie d'hébergement). 12 de ces 14 changements sont positifs car ils se traduisent par le passage « en recherche d'emploi », « sans activité » vers un accès à l'emploi ou à une formation rémunérée. L'entrée à l'AISH et l'accompagnement dispensé par les travailleurs sociaux permettent effectivement aux résidents d'acquérir une certaine sécurité favorisant l'émergence de projets professionnels.

### Le reste à vivre

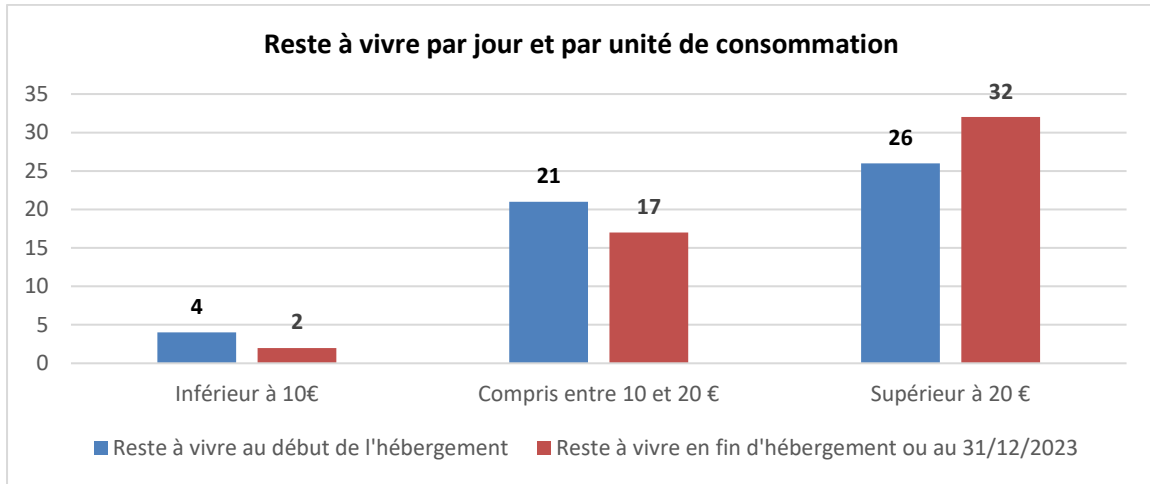
Depuis toujours, nous hébergeons une majorité de ménages disposant d'un reste à vivre compris entre 10 et 20 euros, par jour et par personne. Depuis l'année 2021, nous constatons une diminution du nombre de ménages disposant d'un reste à vivre entre 0 et 10 euros, et une augmentation du nombre de ménages disposant d'un reste à vivre supérieur à 20 euros par jour et par personne. Cette dernière évolution se constate davantage chez les ménages hébergés en ALT résidence. Ainsi, cela illustre bien que le prix des indemnités d'occupation, appliqué en 2023, permet aux résidents de vivre plus confortablement et ainsi économiser pour leur projet relogement.



*La formule appliquée pour le calcul du reste à vivre est : ((ressources – dépenses) / 30,5) / nombre de personnes*

En 2023, nous avons décidé de nous rapprocher au plus juste des données nationales. Ainsi,

nous avons également appliqué la formule de calcul utilisée par l'INSEE, à savoir : ((ressources – dépenses) / 30,5) / nombre d'unité de consommation). L'utilisation de cette formule fait ainsi changer la tendance.

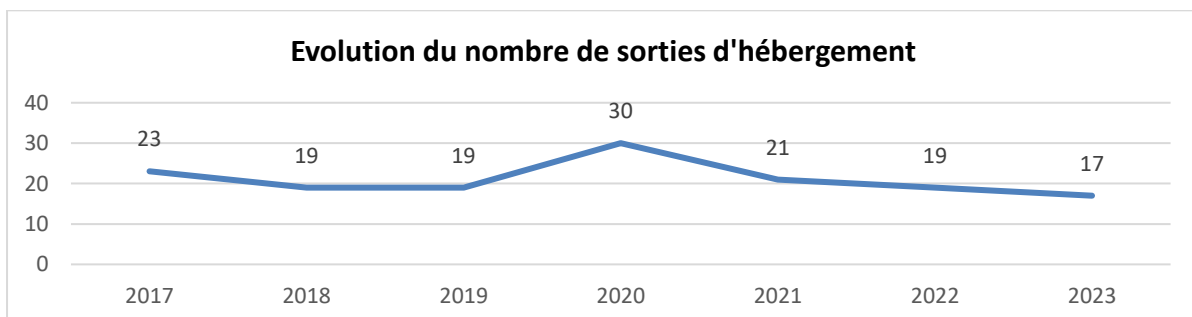


*Le graphique ci-dessus ne prend en considération que les 51 ménages accompagnés en 2023.*

## Sorties d'hébergement à l'AISH

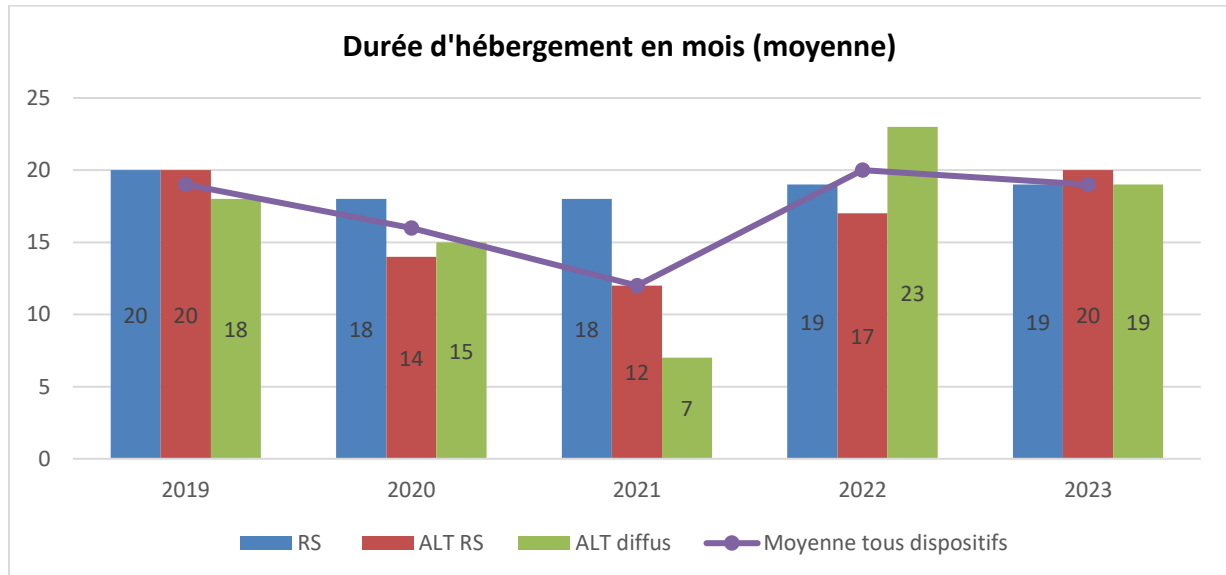
### Le nombre de sorties en 2023

En 2023, 17 ménages hébergés au sein de nos logements ont quitté notre dispositif d'hébergement : 4 étaient en résidence sociale, 9 en ALT résidence et 4 en ALT diffus. Parmi les familles sorties d'hébergement en 2023, 16 familles ont été relogées dans le parc social, et 1 personne est retournée au domicile de sa mère, à la suite d'un problème de mode de garde.



## La durée moyenne d'hébergement à l'AISH

En 2023, la durée moyenne d'hébergement, tout dispositif confondu, est de 19 mois. La médiane est équivalente à 20 mois. Comparativement à nos données d'avant COVID, nous ne constatons pas de différence notable.



Nous pouvons tout de même apporter quelques explications qui permettraient d'illustrer les problématiques que nous rencontrons avec certains ménages (problématiques rencontrées pour déclarer le ménage prêt au relogement) :

- Nous hébergeons des résidents anciennement locataires pour lesquels une dette locative doit être encadrée (dossier de surendettement ou accord avec le précédent bailleur). Dans ce cas, le travail de relogement est dépendant des délais de traitement de la commission de surendettement, mais également du respect des engagements pris par les ménages accompagnés envers le précédent bailleur ;
- Nous accueillons des femmes mariées pour lesquelles le divorce n'est toujours pas prononcé au moment de l'entrée en hébergement. Pour que la situation soit administrativement prête au relogement et que le relogement puisse avoir lieu, la notification de divorce est indispensable. Parfois, nous sommes aussi confrontées aux désaccords entre les deux ex-conjoints (madame souhaite divorcer mais pas monsieur). Dans ce cas (lorsque la procédure amiable n'est pas envisageable), les procédures de divorce sont souvent longues.

- Nous logeons des personnes avec des titres de séjour qui expirent régulièrement en cours d'accompagnement. La situation administrative n'est alors plus considérée comme étant prête au relogement. Les démarches de renouvellement de titre de séjour peuvent être plus ou moins longues, en fonction du motif du renouvellement et des délais de traitement des préfectures.
- Nous hébergeons également des personnes bénéficiaires des minimas sociaux ce qui peut ralentir le processus de relogement comparativement aux personnes en emploi.

En 2023, sur 16 relogements dans le parc social, nous en comptabilisons 6 effectués directement grâce à nos partenaires, notamment avec Les Résidences Yvelines Essonne et Immobilière 3F. Cette donnée illustre alors la qualité et l'efficacité de notre travail partenarial.

### Les baux glissants

Le bail glissant est un dispositif permettant de favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménages en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location<sup>5</sup>. En 2023, nous avons poursuivi la gestion de 3 baux glissants pour lesquels : 1 bail glissant est toujours en cours au 31/12/2023, 1 bail a glissé durant l'année et 1 logement a été rendu au bailleur suite au décès du locataire.

### Les logements dédiés aux femmes victimes de violences conjugales

Au sein de la résidence La Parenthèse, 5 logements temporaires sous ALT sont destinés aux femmes victimes de violences conjugales.

En 2023, nous avons hébergé 9 femmes victimes de violences au sein de ces logements ainsi que 10 enfants. Parmi ces 9 femmes, 5 vivaient avec leurs enfants, 1 avait un droit de visite et d'hébergement pour ses enfants et 3 n'avaient pas d'enfant.



<sup>5</sup> Source : <https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Bail%20glissant.pdf>

La situation professionnelle de ces femmes est hétérogène : 3 femmes sont sans activité professionnelle, 2 en CDI temps plein, 1 en CDI temps partiel, 1 en recherche d'emploi, 1 en alternance et 1 retraitée.

Concernant le relogement/départ de ces femmes, 3 ont été relogées dans le parc social et 1 femme a quitté l'AISH suite à la difficulté pour trouver un moyen de garde pour son enfant. La durée de moyenne de séjour s'élève à 29 mois.

Au-delà de ces 5 logements et des 9 femmes accueillies, nous avons également hébergé 5 femmes ayant été confrontées à des violences conjugales, dans des logements non spécifiquement dédiés.

Parmi ces 5 femmes hébergées sur des logements non sécurisés :

- 4 d'entre elles ont des enfants ;
- 2 étaient mariées et ont engagé une procédure de divorce
- 3 sont en activité professionnelle : 1 en CDI temps plein, 1 en CDI temps partiel et 1 en CDD temps plein ;
- 2 sont sans activité professionnelle
- 3 ont été relogées dans le parc social dont 2 par l'intermédiaire de nos bailleurs partenaires. La durée moyenne de relogement est de 21 mois



## La gestion quotidienne de la résidence La Parenthèse

La chargée de gestion locative a pour responsabilité d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement du bâtiment et des équipements, mais également leur pérennité. Pour cela, les relations avec le propriétaire bailleur et les prestataires doivent être entretenues.

Cette année, nous avons demandé deux réunions de travail avec le bailleur LOGIAL-COOP, au niveau de la direction générale, en février et décembre 2023. Les ordres du jour portaient notamment sur l'entretien de la VMC, les panneaux photovoltaïques, l'entretien des toitures/balcons et les problèmes rencontrés avec les bacs à douche. Les réponses que nous avons obtenues sont les suivantes :

- L'entretien des VMC est compris dans les charges payées par l'AISH. En cas de problème, nous devons ainsi contacter LOGIAL pour programmer une intervention
- Une expertise a été demandée pour effectuer un état des lieux des installations photovoltaïques. Deux devis de remise en conformité ont été remis à LOGIAL
- Trois bacs à douche ont été remplacés à la suite d'une mauvaise fixation (fissures, craquements).

- Nous sommes dans l'attente d'une intervention sur le boîtier de contrôle de la VMC ;
- La non-conformité des installations photovoltaïques est présente depuis la livraison de la résidence. Une mise en conformité est réclamée par l'AISH ;
- Malgré nos diverses relances, aucun devis pour l'entretien des toitures/balcons nous a été communiqué ;
- Tous les bacs à douche présentent des défauts et le bailleur refuse de prendre en charge les réparations. Notre assurance réclame une ouverture d'un dossier dommage ouvrage par LOGIAL ;
- La réalisation des travaux de remplacement des bacs à douche n'a pas été à la hauteur de nos attentes : au 31/12/2023, nous attendons la levée des réserves définitive et les réparations demandées.

En 2024, nous poursuivrons le travail conjoint avec le personnel du bailleur afin de faire évoluer les éléments qui sont en attente de traitement/réponse.

Au-delà de la relation avec le bailleur, nous veillons également au bon fonctionnement et à la bonne utilisation des équipements mis à disposition (lave-linge, plaque de cuisson, literie...). Pour ce faire, les travailleurs sociaux de l'AISH réalisent des visites techniques, dans les logements, tous les 3 à 6 mois.

### Les moments conviviaux et les actions collectives

Sur l'année 2023, nous avons proposé un programme divers et varié d'actions collectives et d'activités conviviales. Les actions collectives ont pour objectif de sensibiliser les participants sur des thèmes ou des démarches bien précises (exemples : créations de produits ménagers, tri des papiers, logement rêvé/logement réel etc.). Les activités conviviales, quant à elles, ont pour but de permettre aux participants de tisser du lien entre eux. La relation entre les participants et les travailleurs sociaux est alors différente de la relation qui peut être entretenue lors de l'accompagnement social individuel.

Comme chaque année, nous parvenons à mobiliser davantage de personnes sur les temps conviviaux que sur les temps d'actions collectives. Néanmoins, il est à noter qu'au premier semestre 2023, nous avons réussi à créer des groupes de participants d'environ 10-15 personnes (adultes et enfants) alors que sur le deuxième semestre, les participants étaient bien moindres voire absents. Nous pouvons expliquer cela suite à la coupure qu'il y a pu avoir pendant les congés d'été, au turn-over des résidents et peut-être même aux thèmes qui pouvaient être perçus comme moins intéressants par les participants. Nous avons pu faire le constat que les activités manuelles (création produits ménagers, travaux dans le logement) étaient plus prisées que les autres. Pour mener à bien ces actions, nous avons pu bénéficier du soutien des bénévoles de l'AISH.

Mer. 4 janvier	Mer. 1er février	Jeu. 16 février	Mer. 1er mars	Mer. 22 mars	Mer. 5 avril	Jeu. 12 avril	Jeu. 20 avril	Mer. 3 mai	Jeu. 11 mai	Jeu. 25 mai	Mer. 7 juin	Ven. 16 juin	Jeu. 22 juin
10h00 - 12h00	10h00 - 12h00	10h30 - 12h30	10h00 - 12h00	14h00 - 16h00	10h00-12h00	14h00 - 16h00	10h00 - 12h00	10h00-12h00	14h00 - 16h00	14h00 - 16h00	14h00 - 16h00	18h00 - 22h00	14h00 - 16h00
													
PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	ATELIER "Fabrication de produits ménagers"	PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	ATELIER "Tri des papiers"	PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	ATELIER "Café des parents"	ATELIER "Travaux dans le logement"	PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	ATELIER "Café des parents"	ATELIER "Logement rêvé, logement réel"	PERMANENCE "Cultures du cœur" et jeux de société	CONVIVALITE Fête des voisins	ATELIER "Café des parents"

Les permanences « Cultures du Cœur et jeux de société » permettent aux participants de s'inscrire à des activités gratuites (cinéma, piscine, théâtre etc.) et de jouer à des jeux de société entre adultes, entre enfants ou encore entre adultes et enfants afin de favoriser le lien parent-enfant.

S'agissant du lien parent-enfant, nous avons mis en place un « café des parents » suite aux divers constats que nous avons pu faire notamment lors de l'accompagnement individuel. A la mise en place de cet atelier, plusieurs parents (environ 4/5 mères) ont été intéressés et ont participé aux ateliers proposés par Florence. Cependant, le rythme s'est essoufflé et aucun parent n'était présent sur les ateliers de fin d'année. Convaincues qu'un travail est à mener autour des questions de parentalité, l'équipe de l'AISH va proposer, en 2024, deux permanences mensuelles afin de créer des temps conviviaux pour échanger avec les ménages. Ce sera l'occasion d'aborder leurs attentes et besoin, et des thèmes en lien avec la parentalité, de manière plus informelle.

L'équipe de l'AISH a proposé deux temps forts aux résidents et personnes extérieures. En juin, nous avons organisé un barbecue des voisins qui a réuni une soixantaine de personnes. Pour organiser cet événement, nous avons pu bénéficier d'un don du bailleur LOGIAL (nappes, verres, tee-shirts, couverts, boissons, chips, bonbons...) et d'un prêt de matériel (jeux extérieurs, tables, chaises, enceinte sonore, barnums) par la ville de MASSY.



En dernier temps fort sur l'année 2023, nous avons organisé une fête de fin d'année qui a eu lieu dans une salle municipale de Massy. Pour la préparation de cette fête, nous avons été accompagnés des bénévoles de l'AISH. Nous avons fait intervenir la troupe du « Zèbre à Bretelles » pour offrir aux enfants et aux parents un spectacle mêlant marionnette, instrument de musique et comédie. A la suite de ce spectacle, les enfants ont été gâtés par le Père Noël.



Je suis très ravie de vous avoir  
connaitre, j'étais très satisfaite  
vous êtes très gentil, aimable  
et surtout sérieux très à l'écoute  
vous faite une très bonne équipe  
vous faite un travail énorme.  
Je vous remercie beaucoup  
Bonne continuation

Je tiens à remercier toute l'équipe AISH pour la  
belle aventure que j'ai passé avec elle. Grâce à vous  
avec mes filles Anàs et Maylis on à notre maison de rêve.  
vous avez fait de nous une famille heureuse.  
Mille mercis.

Très heureuse d'avoir été accompagné par  
l'AISH. Je ne cesseraï de vous dire merci  
car vous avez été professionnel et votre accompa-  
gnement est d'une valeur inestimable.  
Je vous demande de rester comme vous êtes.

## Glossaire

ACD	Accord collectif Départemental
ADIL	Association Départementale pour l'Information sur le Logement
AIL	Association d'Insertion par le Logement
AL	Allocation Logement
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
APL	Aide Personnalisée au Logement
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BAL	Bureau d'Accès Logement
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAL	Commission d'Attribution Logement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Préventions des
ExpulsionsLocatives	
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CPS	Communauté d'Agglomération Paris Saclay
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (ex.
DDCS)	
DRIHL	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du
Logement	
FSL	Fond de Solidarité Logement
MDS	Maison des Solidarités (Service social Départemental)
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des
Personnes Défavorisées	
PCS	Protocole de Cohésion Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SNE	Système National d'Enregistrement
SYPLO	SYstème Priorité LOGement

## **Rapport financier du trésorier pour 2023**

### I – COMPTE DE RESULTAT

**Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 079 326 € et les charges à 1067 821 € (98,9 % des produits), dégageant un excédent de 11 505 € (1,1 % des produits), en baisse de 8 055 euros.**

L'augmentation importante des produits et des charges, respectivement de 26,95 % et 28,56 %, s'explique par la conduite, sur la totalité de l'année, du projet Pause Toit, lancé au dernier trimestre 2022.

#### **Les produits d'exploitation atteignent 1 020 919 €.**

Ils enregistrent une hausse de 186 259 €, provenant :

- Des **prestations de services**, 749 243 €, soit 73,4 % des produits d'exploitation, contre 86,2 % en 2022, bien qu'en hausse de 29 691 €, dues principalement :
  - Aux redevances, indemnités d'occupation et loyers réglés par les résidents qui enregistrent une hausse de 9 536 € à 155 870 € (15,3 % des produits d'exploitation),
  - A des prestations réglées, pour la première année, par Action Logement à hauteur de 11 480 €,
- Des **subventions** qui de 84 016 €, passent à 220 910 € et de 10,1 % à 21,6 % des produits d'exploitation. Cette augmentation provient des subventions obtenues :
  - de l'Etat et de la ville de Massy, pour le projet Pause Toit, respectivement 125 000. € contre 15 625 €, pour les 3 mois de 2022, et 20 000 €,
  - au titre de la revalorisation des salaires du SEGUR, 23 610 € contre 17 591, effet de sa prise en compte sur la totalité de l'année contre seulement 8 mois en 2022.Les subventions perçues ne portent que sur certains des postes, alors que les augmentations de salaires ont été appliquées à l'ensemble du Personnel.  
L'augmentation non compensée est évaluée à près de 43 000 € pour l'exercice, après 32 000 € en 2022.
- Des **adhésions et autres produits** qui passent de 31 093 € à 50 767 € (3,7 % des produits à 5 %) du fait essentiellement :
  - Des reprises de provisions pour impayés de 16 750 €,
  - Des remboursements de travaux et prises en charge de loyers de 14 048 € contre 4 826 €.

COMPTE DE RESULTAT					
	2023	% Produits	2022	% Produits	Variations
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 079 326</b>	<b>100%</b>	<b>850 177</b>	<b>100%</b>	<b>229 149</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 067 821</b>	<b>98,9%</b>	<b>830 617</b>	<b>97,7%</b>	<b>237 204</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>11 505</b>	<b>1,1%</b>	<b>19 560</b>	<b>2,3%</b>	<b>-8 055</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 020 919</b>	<b>100,0%</b>	<b>834 660</b>	<b>100,0%</b>	<b>186 259</b>
<b>Prestations de Services</b>	<b>749 243</b>	<b>73,4%</b>	<b>719 552</b>	<b>86,2%</b>	<b>29 691</b>
Redevances logements Résidence APL	87 669	8,6%	82 844	9,9%	4 825
Indemnités Occupation logements Temporaires Diffus	23 473	2,3%	21 077	2,5%	2 396
Indemnités Occupation logements Résidence ALT	23 875	2,3%	20 447	2,4%	3 428
Indemnités Occupation Logts Projet Pause Toit	5 536	0,5%		0,0%	5 536
Loyers logements Baux glissants	15 317	1,5%	21 966	2,6%	-6 649
Total Hébergements	155 870	15,3%	146 334	17,5%	9 536
FSL - ASLL	250 000	24,5%	246 380	29,5%	3 620
FSL - AGLI	14 000	1,4%	14 000	1,7%	0
DDCS CAF ALT Diffus	38 157	3,7%	36 327	4,4%	1 830
DDCS CAF ALT Résidence	52 166	5,1%	52 293	6,3%	-127
FNAVDL	207 000	20,3%	205 709	24,6%	1 291
CCAS Longjumeau	6 120	0,6%	6 120	0,7%	0
CCAS Palaiseau	4 080	0,4%	6 120	0,7%	-2 040
CCAS Chilly Mazarin	6 120	0,6%	6 120	0,7%	0
CCAS Plessis Pâté	4 250	0,4%		0,0%	4 250
Action Logement	11 480	1,1%		0,0%	11 480
Recettes d'activités Familles			149	0,0%	-149
<b>Subventions</b>	<b>220 910</b>	<b>21,6%</b>	<b>84 016</b>	<b>10,1%</b>	<b>136 894</b>
Paris Saclay	8 000	0,8%	8 000	1,0%	0
Ville de Massy	27 000	2,6%	26 500	3,2%	500
Ville de Longjumeau	600	0,1%	600	0,1%	0
Ville de Palaiseau	2 000	0,2%	2 000	0,2%	0
Ville de Chilly Mazarin	1 500	0,1%	1 500	0,2%	0
Ville de Plessis Pâté	1 000	0,1%		0,0%	1 000
Subvention Projet Pause Toit Etat	125 000	12,2%	15 625	1,9%	109 375
Subvention Projet Pause Toit Département, Villes	20 000	2,0%		0,0%	20 000
Subventions Revalorisations salariales SEGUR	23 610	2,3%	17 591	2,1%	6 019
Subv Aide à la Gestion Locative Sociale	12 200	1,2%	12 200	1,5%	0
<b>Adhésions et Autres Produits</b>	<b>50 767</b>	<b>5,0%</b>	<b>31 093</b>	<b>3,7%</b>	<b>19 674</b>
Adhésions	60	0,0%	50	0,0%	10
Produits divers de gestion	205	0,0%	135	0,0%	70
Reprises de provisions/Travaux	7 500	0,7%	7 155	0,9%	345
Reprise Provisions pour Loyers & Charges Logial	4 597	0,5%	8 100	1,0%	-3 503
Reprise Prov / Loyers lissés	7 607	0,7%	7 327	0,9%	280
Reprises Prov / Risques (IFC)		0,0%		0,0%	0
Reprises Prov / créances - Loyers Impayés	16 750	1,6%	3 500	0,4%	13 250
Reprise Provisions /Risques		0,0%		0,0%	0
Transferts de charges Remboursement Formations	5 334	0,5%	4 365	0,5%	969
Transferts de charges Remboursement divers		0,0%		0,0%	0
Transferts de charges Rembt Travx Assurance	6 204	0,6%	461	0,1%	5 743
Transferts de charges Remboursement FAS	2 510	0,2%		0,0%	2 510
Total Transferts de Charges	14 048	1,4%	4 826	0,6%	9 222



### **Les charges d'exploitation atteignent 1 043 690 €.**

En hausse de 219 914 €, elles représentent 102,2 % des produits d'exploitation contre 98,7 % en 2022, selon le détail suivant :

- Loyers et charges logements Pause Toit : 26 827 €, représentent 2,6 % des produits d'exploitation,
- Loyers et charges des logements en baux glissants : 17 858 €, soit 1,8 % des produits d'exploitation,
- Loyers et charges des logements en locations temporaires : 66 634 €, soit 6,5 % des produits d'exploitation,
- Loyers, charges entretien et travaux des logements de la Résidence : 139 485 € soit 13,7 % des produits d'exploitation,
- Frais généraux : 103 182 €, soit 10,1 % des produits, en hausse de 21 719 €,
- Frais salariaux, en hausse de 149 629 € à 645 777 € (63,3 % des produits d'exploitation). Effet des hausses de salaires du SEGUR sur la totalité de l'année, contre 8 mois en 2022, et du nombre de salariées passé de 12 à 15.
- Amortissements et dépréciations : 12 788 €, en hausse de 2 794 €, à 1,2 %,
- Provisions et autres charges : 31 089 €, soit 3 % contre 3,4 % des produits d'exploitation.

**Il en résulte un résultat d'exploitation négatif de 22 771 € (2,2 % des produits), en nette baisse de 33 654 €.**

**Le résultat financier de 6 114 €, en hausse de 3 266 €, correspond aux intérêts des parts sociales et des placements sur livrets.**

**Le résultat exceptionnel positif de 29 069 €, 2,8 % des produits est dû, à :**

- Une subvention dédiée de 36 065 €, devenue sans objet, et laissée à la disposition de l'AISH,
- Une subvention de 7 542 € sans affectation,
- Une aide exceptionnelle au titre des dépenses d'énergie de 2 496 €,
- De Produits exceptionnels sur exercices antérieurs de 6 189 € suite à un ajustement effectué sur les dépôts de garantie,
- À l'inverse, de charges sur exercices antérieurs de 23 223 € dont 15 112 € de pertes sur les impayés d'une résidente en bail glissant, d'ajustements sur les dépôts de garantie pour 3 045 € et de 5 066 € sur des régularisations de charges.

**Et, compte tenu d'un montant d'impôts de 907 €, l'exercice se solde par un excédent de 11 505 € représentant 1,1 % des produits.**

Pour information, le coût des prestations fournies par les bénévoles de l'association (principalement le président et le trésorier) est estimé à 52 634 € (5,2 des produits, contre 50 610 € en 2022.

	2023	% Produits	2022	% Produits	Variations
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 043 690</b>	<b>102,2%</b>	<b>823 776</b>	<b>98,7%</b>	<b>219 914</b>
<b>Coût Total Projet Pause Toit Hors frais de personnel</b>	<b>26 827</b>	<b>2,6%</b>	<b>2 641</b>	<b>0,3%</b>	<b>24 186</b>
Loyers et charges Logts Pause Toit	22 022	2,2%	1 781	0,2%	20 241
Charges Electricité Logts - Pause Toit	1 199	0,1%		0,0%	1 199
Petits Matériels & Equipets Logts Pause Toit	1 497	0,1%		0,0%	1 497
Frais divers Logts Pause Toit	151	0,0%		0,0%	151
Entretien, Nettoyage, Petits Travaux Logts Pause Toit	1 958	0,2%	735	0,1%	1 223
Réparations, Remise en état Logts Pause Toit			125	0,0%	-125
<b>Coût Total Logts Baux Glissant Hors frais de personnel</b>	<b>17 958</b>	<b>1,8%</b>	<b>19 126</b>	<b>2,3%</b>	<b>-1 168</b>
Loyers et charges Logements Baux glissants Hors Frais pers.	14 548	1,4%	19 126	2,3%	-4 578
Réparations, remises en état Logts Baux glissants	3 410	0,3%		0,0%	3 410
<b>Coût Total Logements ALT Hors frais de personnel</b>	<b>66 634</b>	<b>6,5%</b>	<b>64 461</b>	<b>7,7%</b>	<b>2 173</b>
Loyer Logts LT Diffus	59 780	5,9%	54 469	6,5%	5 311
Charges, Electricité Logts LT Diffus	5 485	0,5%	7 117	0,9%	-1 632
Petits Equipets Logts LT Diffus	131	0,0%	146	0,0%	-15
Entretien, Nettoyage, Petits Travaux Logts LT Diffus	1 238	0,1%	492	0,1%	746
Réparations, Remise en état Logts LT Diffus			2 237	0,3%	-2 237
<b>Coût Total Logements Résidence Hors frais de personnel</b>	<b>139 485</b>	<b>13,7%</b>	<b>121 516</b>	<b>14,6%</b>	<b>17 969</b>
Loyers Logts Résidence	66 598	6,5%	61 279	7,3%	5 319
Charges, Electricité, Eau Logts Résidence	19 485	1,9%	16 714	2,0%	2 771
Charges type locatives Résidence gestion Logial	24 170	2,4%	16 827	2,0%	7 343
Petits Equipets Logts Résidence	19	0,0%	111	0,0%	-92
Entretien, Petits Travaux Logts Résidence	1 428	0,1%	1 803	0,2%	-375
Réparations, Remise en état Logts Résidence	8 777	0,9%	4 793	0,6%	3 984
Nettoyage Logts Résidence	11 386	1,1%	10 077	1,2%	1 309
Contrats Maintenance Logts Résidence	7 622	0,7%	9 912	1,2%	-2 290
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>103 182</b>	<b>10,1%</b>	<b>81 463</b>	<b>9,8%</b>	<b>21 719</b>
<b>Coût Total Bureaux Hors frais de personnel</b>	<b>25 868</b>	<b>2,5%</b>	<b>21 262</b>	<b>2,5%</b>	<b>4 606</b>
<b>Frais d'administration &amp; fonctionnement</b>	<b>77 314</b>	<b>7,6%</b>	<b>60 201</b>	<b>7,2%</b>	<b>17 113</b>
<b>Frais de Personnel totaux, Taxes incluses</b>	<b>645 777</b>	<b>63,3%</b>	<b>496 148</b>	<b>59,4%</b>	<b>149 629</b>
Rémunérations brutes, Avantages inclus	443 956	43,5%	349 676	41,9%	94 280
Charges sociales patronales	160 356	15,7%	119 066	14,3%	41 290
Taxes sur salaires	20 750	2,0%	12 035	1,4%	8 715
Contribution Formation	7 115	0,7%	5 743	0,7%	1 372
Dépenses de Formation	13 600	1,3%	9 628	1,2%	3 972
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>12 738</b>	<b>1,2%</b>	<b>9 944</b>	<b>1,2%</b>	<b>2 794</b>
<b>Provisions &amp; Autres Charges</b>	<b>31 089</b>	<b>3,0%</b>	<b>28 478</b>	<b>3,4%</b>	<b>2 611</b>
Prov / Risques (IFC)	12 514	1,2%	87	0,0%	12 427
Prov / Travaux	9 000	0,9%	7 032	0,8%	1 968
Pertes /Créances & Charges de gestion courante	15	0,0%	12	0,0%	3
Prov / Redevances et Charges Résidence	2 060	0,2%	4 597	0,6%	-2 537
Prov/ impayés Dépréciation créances	7 500	0,7%	16 750	2,0%	-9 250
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-22 771</b>	<b>-2,2%</b>	<b>10 882</b>	<b>1,3%</b>	<b>-33 653</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 114</b>	<b>0,6%</b>	<b>2 848</b>	<b>0,3%</b>	<b>3 266</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>	<b>29 069</b>	<b>2,8%</b>	<b>6 253</b>	<b>0,7%</b>	<b>22 816</b>
Autres Produits exceptionnels	46 103	4,5%	9 632	1,2%	36 471
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	6 189	0,6%	3 038	0,4%	3 151
Reprises prov/risques		0,0%		0,0%	0
Charges exceptionnelles de gestion		0,0%	-3 396	-0,4%	3 396
Charges exceptionnelles /ex antérieurs	-23 223	-2,3%	-1 165	-0,1%	-22 058
Autres Charges Exceptionnelles		0,0%	-1 856	-0,2%	1 856
Dotations exceptionnelles amorts & provisions		0,0%	0	0,0%	0
<b>IMPÔTS</b>	<b>907</b>	<b>0,09%</b>	<b>422</b>	<b>0,05%</b>	<b>485</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>11 505</b>	<b>1,1%</b>	<b>19 560</b>	<b>2,3%</b>	<b>-8 055</b>
<b>Contribution Bénévolat</b>	<b>52 634</b>	<b>5,2%</b>	<b>50 610</b>	<b>6,1%</b>	<b>2 024</b>

## II – BILAN

**Le Bilan dont le total atteint 908 838 € est en baisses de 47 481 €.**

### A) LE PASSIF

- **Les fonds propres, 607 869 €** augmentent du résultat de l'exercice.  
Il sera proposé d'affecter la somme de 150 000 euros, en réserves pour le Projet Pause Toit, montant du risque estimé de sa poursuite en 2025 et 2026.
- **Les provisions 91 031 €**, en hausse de 3 870 €, sont constituées :
  - des provisions pour indemnités de fin de carrière, 42 173 €, en hausse de 12 514 €,
  - des provisions pour charges 11 060 €,
  - .....des provisions pour lissage des loyers 37 798 qui diminuent de 7 607 €.
- **Les dettes** de 209 938 €, en baisse de 62 854 € sont constituées :
  - Des dépôts de garantie des résidents : 11 800 €,
  - Des dettes fournisseurs : 62 873 €,
  - Des provisions pour congés payés et fais : 33 290 €,
  - Des dettes de charges sociales : 37 163 €,
  - Des dettes dues à l'Etat : 24 892 €,
  - Des autres dettes : 5 545 €,
  - Des produits constatés d'avance : 34 375 €.

### B) L'ACTIF

- **Les Immobilisations, nettes des amortissements**, en hausse de 5 312 € sont de 39 449 €, principalement par suite d'achats de mobiliers et équipements électro-ménagers pour les logements Pause Toit.
- **L'actif circulant**, d'un montant de 869 388 €, en baisse de 52 794 €, est constitué :
  - de créances, 184 248 €, en hausse de 19 220 €,
  - des placements et disponibilités, 680 315€, en baisse de 71 856 €,
  - de charges constatées d'avance, 4 825 €, en diminution de 158 €.

**Le fonds de roulement** se maintient au niveau de 659 450 € contre 649 388 fin 2022, représentant 7,5 mois des charges d'exploitation, contre 9,5 mois en raison de leur forte augmentation.

Cette situation permet de faire face aux aléas des prestations et subventions publiques dont dépend l'activité de l'association et à la poursuite du projet Pause Toit, au-delà de la durée initiale de 2 ans, avec une impasse financière évaluée à 150 000 euros sur deux années complémentaires. Alors que les accompagnements et hébergements de jeunes majeurs, mis en œuvre depuis octobre 2022, a confirmé qu'ils répondaient à des besoins sociaux jusqu'ici peu pris en compte, le bouclage financier pourrait ne pas être assuré.

<b>BILAN</b>			
	<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>	<b>Variations</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>908 838</b>	<b>956 319</b>	<b>-47 481</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>			
Fonds associatifs	596 364	576 803	19 561
Résultat de l'exercice	11 505	19 560	-8 055
<b>PROVISIONS</b>	<b>91 031</b>	<b>87 162</b>	<b>3 870</b>
Provisions IFC	42 173	29 659	12 514
Provisions pour charges - Autres provisions pour charges	11 060	12 097	-1 037
Provisions pour loyers lissés	37 798	45 405	-7 607
<b>DETTES</b>	<b>209 938</b>	<b>272 794</b>	<b>-62 854</b>
Dépôts de garantie résidents	11 800	9 144	2 656
Fournisseurs	62 873	43 346	19 527
Provisions congés payés & frais à rembourser	33 290	29 889	3 401
Subventions à reverser	0	36 065	-36 065
Charges sociales	37 163	24 608	12 555
Etat	24 892	15 208	9 684
Autres	5 545	5 157	388
Poduits constatés d'avance	34 375	109 375	-75 000
<b>ACTIF</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>908 838</b>	<b>956 319</b>	<b>-47 481</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>			
	<b>39 449</b>	<b>34 137</b>	<b>5 312</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
	<b>869 388</b>	<b>922 182</b>	<b>-52 794</b>
<b>Créances</b>	<b>184 248</b>	<b>165 028</b>	<b>19 220</b>
Sur résidents et clients	40 880	23 416	17 464
Sur Fournisseurs	2 296	5 009	-2 713
Prestations et Subventions à recevoir	117 396	114 130	3 266
Autres Produits à recevoir	23 676	22 473	1 203
<b>Placements et disponibilités</b>	<b>680 315</b>	<b>752 171</b>	<b>-71 856</b>
Parts sociales Crédit Coopératif	307 959	297 634	10 325
Disponibilités	372 356	454 537	-82 181
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 825</b>	<b>4 983</b>	<b>-158</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT = Actif circulant moins Dettes</b>	<b>659 450</b>	<b>649 388</b>	<b>10 062</b>
<b>Ratio Fonds de Roulement/ Charges d'exploitation</b>	<b>63,2%</b>	<b>78,8%</b>	
<b>Fonds de Roulement en nb de mois de charges d'exploitation</b>	<b>7,6</b>	<b>9,5</b>	

**Jean Louis Bonhomme**

**Trésorier**

